













Association pour la surveillance et l'évaluation de l'atmosphère

55, place Rihour 59044 Lille Cedex Tél.: 03.59.08.37.30 Fax: 03.59.08.37.31 contact@atmo-npdc.fr www.atmo-npdc.fr

# Construction des émissions tendancielles 2020 et transcription des actions du PPA NPdC 2020

Rapport d'étude N°01/2015/AA 56 pages (hors couvertures) Parution : Novembre 2015

	Rédacteurs	Vérificateur	Approbateur
Nom	Nathalie <b>Pujol – Söhne</b> Ludovic <b>Baloba</b> Sandra <b>Vermeesch</b>	Arabelle <b>Anquez</b>	Nathalie <b>Dufour</b>
Fonction	Ingénieur et Chargés d'Etudes	Ingénieur d'Etudes	Responsable Etudes

### **Conditions de diffusion**

Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit être signalée par « source d'information : **atmo** Nord - Pas-de-Calais, rapport d'étude N°01/2015/AA ».

Les données contenues dans ce document restant la propriété d'**atmo** Nord - Pas-de-Calais peuvent être diffusées à d'autres destinataires.

**atmo** Nord - Pas-de-Calais ne peut en aucune façon être tenue responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses ou de toute œuvre utilisant ses mesures et ses rapports d'études pour lesquels l'association n'aura pas donné d'accord préalable.

Trame vierge: E-ETU-020 - Version 1 du 14/04/2015







# **Sommaire**

Introduction	2
Transport Routier  Construction de l'inventaire routier 2010 (référence)  Variables d'entrée régionalisables  Hypothèses tendancielles  Hypothèses PPA  Hypothèses validées	3 4 5
Agriculture - Sylviculture	9 11 12
Résidentiel - Tertiaire	
Industrie manufacturière, déchets, construction, énergie (IDEC)  Construction de l'inventaire IDEC 2010 (référence)  Hypothèses tendancielles  Hypothèses PPA  Hypothèses validées	28 29 32
Autres transports	35 40 41
Emissions 2020	
Tableau récapitulatif des actions réglementaires du PPA	
Tableau récapitulatif des actions d'accompagnement du PPA  Conclusion	
Anneyes	50 51









# Introduction

Ce document constitue la synthèse des hypothèses retenues pour la construction de l'inventaire tendanciel 2020 et pour la transcription des actions du PPA 2020. Il ne contient pas de données d'émissions des bases 2020 et 2020+PPA, ces données étant disponibles sur l'interface myemissair.

Depuis la tenue des ateliers thématiques, le LCSQA a mis à jour, à la demande du ministère, les facteurs d'abattement nationaux (initialement scénario AMSM, Optinec 4). Ces travaux ont été menés sur les SNAP de niveau 2. Les facteurs d'abattement, qui seront utilisés effectivement pour le tendanciel 2020, sont issus des travaux sur le scénario AME d'Optinec 5 et applicables sur les SNAP de niveau 2 de l'inventaire 2020 des émissions.









# **Transport Routier**

# Construction de l'inventaire routier 2010 (référence)

Voir <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide Methodo PCIT V finale 2colonnes.pdf">http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide Methodo PCIT V finale 2colonnes.pdf</a> pour les conversions de MJO¹ en TMJA² et les évolutions des comptages anciens.

Modèle: Circul'air V3.0 (équations Copert IV)

### Réseau:

Primaire: BD Topo IGN 2010, importance 1 et 2
Secondaire: BD Topo IGN 2010, importance 3 et 4

Les tronçons de la BD Topo sont assemblés

### Parc roulant:

Parc roulant national transmis par le CITEPA

### Capacité:

Définie, dépendant du nombre de voies

Capacité = capacité totale de la route c'est-à-dire capacité de la voie × nb de voies

- o 1650 veh/voie pour les autoroutes et assimilées
- o 1300 veh/voie pour le réseau primaire hors autoroute
- o 800 veh/voie pour le réseau secondaire hors réseau urbain
- 1080 veh/voie pour le réseau urbain

### Comptages:

Comptages CG59, comptages CG62, comptages SIREDO, données du modèle trafic sur LMCU.

Pour les tronçons sans comptage, un comptage moyen tiré des valeurs de TMJA disponibles pour les tronçons de même caractéristiques et ayant des données disponibles est appliqué.

La spatialisation sur les voies des comptages ponctuels sous format SIG a été transmise au transmis SDII³ le 13/12/2013.

### Profils:

Profils mensuels, hebdomadaires et horaires établis en fonction des données de comptage SIREDO par type de voies : route / autoroute. Pour les autoroutes il s'agit de profils établis par autoroute.

### Pente

Pour le réseau secondaire, la pente des tronçons ne sera pas considérée dans l'assemblage si le trafic est inférieur à 10000 véhicules par jour et comporte moins de 10% de poids lourds.

# Variables d'entrée régionalisables

Pour établir des hypothèses régionales, les données d'entrée (**et leur format**) modifiables sont les suivantes :

Parc roulant: voir format du parc national CITEPA

**Trafic par voie sur notre réseau** (transmis SDII 13/12/2013): TMJA géo référencés (mapinfo), ou évolution globale du trafic.

Profils: données horaires sur l'année si nécessité de modifier les profils (format sorties SIREDO)

**Vitesses de circulation et structure du réseau** (nombre de voies, capacité, ...), données géo référencées (mapinfo).

<sup>2</sup> TMJA :

<sup>3</sup> SDII : DREAL, Service Déplacements, Intermodalités, Infrastructures



Rapport N° 01/2015/AA - Construction des émissions tendancielles 2020 et transcription des actions du PPA 2020

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> MJO :







# Hypothèses tendancielles

### 1. Utilisées pour le tendanciel 2015

Pour mémoire, les facteurs utilisés pour le tendanciel 2015 sont présentés dans le tableau suivant. Les émissions de PM10 sont déterminés à partir des émissions de PM2.5 et selon la répartition granulométrique du code SNAP associé.

Facteurs d'abattement AMSM 2008/2015				
Code SNAP	PM2.5			
070600	-			
070800	1.09257228			
070100	0.61004631			
070200	0.52882016			
070300	0.40602017			
070400	0.28827304			
070500	0.65159936			
070700	1.10266997			

A l'issue des premiers travaux sur le tendanciel 2015, les hypothèses ont été reprises et modifiées. Elles ont été réintégrées dans les hypothèses Tendanciel 2015+PPA.

### 2. Proposées pour le tendanciel 2020

### a. Facteurs d'abattement nationaux

En l'absence d'hypothèses définies en région, nous proposons l'application des facteurs d'abattement nationaux issus de l'application du scénario AMSM d'Optinec IV.

Facteurs calculés et utilisables pour le tendanciel 2020 à partir des données actuellement disponibles :

CNAD	Facteurs d'abattement 2010_AMSM/2020_AMSM							
SNAP	Description	SO <sub>2</sub>	NOx	PM2.5	COVNM	NH <sub>3</sub>		
070100	Voitures particulières	0.79890929	0.57828643	0.39397596	0.27858772	0.37487433		
070200	VUL <3.5T	0.94502485	0.61633693	0.25817939	0.4793145	0.46616207		
070300	PL >3.5T et Bus	1.10283509	0.29694858	0.24697187	0.10372905	1.10281771		
070400	Motocyclettes et motos <50 cm <sup>3</sup>	0.8298666	1.35766259	0.25299763	0.46734507	1.08517045		
070500	Motos >50 cm <sup>3</sup>	1.49303361	1.30458854	0.99792888	0.94323253	1.53428254		
070600	Evaporation essence véhicules	-	-	-	0.5940877	-		
070700	Pneus et plaquettes	-	-	1.09204851	-	-		
070800	Usure des routes	-	-	1.12736024	-	-		

### b. Autres (si existantes)

Nous vous proposons une mise à jour des hypothèses Optinec IV :

- o augmentation du trafic de 4% entre 2010 et 2020 (pour mémoire 3.7% entre 2008 et 2015) sur l'ensemble de la période hors agglomération lilloise
- o parc roulant national CITEPA 2020



......







# Hypothèses PPA

### 1. Utilisées dans le PPA 2015

Le détail est disponible dans la note Hypothèses de scénarisation du PPA V2 en date du 21/01/2013 :

- o PDE: -1.87% nombre de véhicules sur l'ensemble du réseau
- Covoiturage : -1% émissions VL
- Action transporteurs : baisse des émissions des PL

NOx	PM10	$NH_3$	COVNM	SO <sub>2</sub>
-4.15%	-7.53%	-2.59%	-9%	-1.06%

- Baisse de vitesse permanente de 20km/h sur certains tronçons : intégration de la nouvelle vitesse en entrée du modèle de calcul d'émissions
- Flotte de véhicules moins polluants : -0.5% émissions des VL
- o Modes de déplacements moins polluants : -0.5% des émissions de VL

### 2. Proposées dans le PPA 2020

Les hypothèses proposées pour le PPA 2020 sont les hypothèses retenues pour le PPA 2015 mais appliquées sur le <u>tendanciel 2020</u> (nouveau parc, hausse de trafic décrite précédemment).

- o PDE: -1.87% nombre de véhicules sur l'ensemble du réseau
- o Covoiturage: -1% émissions VL
- Action transporteurs : baisse des émissions des PL

NOx	PM10	NH <sub>3</sub>	COVNM	SO <sub>2</sub>
-4.15%	-7.53%	-2.59%	-9%	-1.06%

- Baisse de vitesse permanente de 20km/h sur certains tronçons : intégration de la nouvelle vitesse en entrée du modèle de calcul d'émissions
- o Flotte de véhicules moins polluants : -0.5% émissions des VL
- Modes de déplacements moins polluants : -0.5% des émissions de VL









# Hypothèses validées

Les hypothèses suivantes ont été validées suite à la réunion du 13 mars 2014 (atmo, DREAL service milieux et SDII) et par échange de mails entre le 13 mars et le 1er avril 2014 :

### 1. Hypothèses du tendanciel 2020:

### a. Paramètres invariables :

Les **pentes** du réseau routier

Le nombre de voies et capacités de ces dernières

Le profil de charge du réseau routier

Remarque : Ce choix constituera un des biais du modèle, on sait par exemple que les périodes de pointe ont tendance à s'étaler depuis 2010 (être plus longues qu'auparavant) : le profil de charge du réseau est donc évolutif, mais nous ne disposons pas de données objectives permettant de caractériser cet étalement de la période de pointe par une évolution des profils de charge.

### b. Paramètres évoluant entre 2010 et 2020 :

Les Vitesses Maximales Autorisées (issues du fichier du SDII)

### Le parc roulant :

Le CITEPA fournit un parc national moyen de véhicules pour les années 2010 et 2020. C'est ce parc qui est utilisé respectivement pour l'inventaire 2010 et pour la scénarisation 2020. En effet, aucune donnée objective n'est disponible pour affiner ce parc à l'échelle de la région Nord – Pas-de-Calais.

### Le trafic:

Sur les axes de niveau 1 et 2 dans la BD Topo (autoroutes et routes nationales), la hausse du trafic entre 2010 et 2020 est fixée à 10% pour les véhicules légers (VL) et 9% pour les poids lourds (PL)<sup>4</sup> Sur les axes de niveau 3 et 4 dans la BD Topo (routes départementales et voies communales), 3 cas sont distingués :

a/ Agglomération de Lille : le trafic est considéré comme stable entre 2010 et 2020 (uniquement sur les niveaux 3 et 4, les niveaux 1 et 2 subissent les hausses prévues ci-dessus) ;

b/ Sur le périmètre des agglomérations disposant d'enquêtes ménages déplacements (EMD), ce sont directement les chiffres de projection de trafic issus de ces EMD qui sont appliqués sur les niveaux 3 et 4 : agglomérations de Valenciennes, Douai, Maubeuge, Lens, Béthune et Dunkerque, les niveaux 1 et 2 subissent les hausses prévues ci-dessus ;

c/ Sur les autres axes de niveau 3 et 4 que ceux cités ci-dessus, le SDII fournit une estimation de l'évolution pressentie du trafic entre 2010 et 2020. Cette estimation se base notamment sur des comparaisons avec les évolutions connues grâce aux EMD sur des territoires similaires.

### 2. Hypothèses du tendanciel 2020 + PPA:

### a. L'action réglementaire (n°5) « PDE » :

Les hypothèses retenues pour l'action (n°5) PDE dans le scénario 2015 sont reprises :

a/ Entreprises > 500 salariés : 10% des salariés quittent leur voiture (effectif salariés concernés : 19 020 véhicules en moins, 30 km AR trajet domicile – travail, 200 jours travaillés par année)

b/ Entreprises > 250 salariés : 5% des salariés quittent leur voiture (effectif salariés concernés : 4 875 véhicules en moins, 30 km AR trajet domicile – travail, 200 jours travaillés par année)

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Source : Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)



6







a/ + b/ → 143 370 000 kilomètres évités pour les entreprises de plus de 250 et plus de 500 salariés

c/ Universités : 10% des étudiants quittent leur voiture (effectif étudiants concernés : 15 600 véhicules en moins, 15 km AR trajet domicile – travail, 120 jours travaillés par année)

- → 28 080 000 kilomètres évités pour les universités
- b. L'action réglementaire (n°6) « covoiturage » :

Les hypothèses retenues pour l'action (n°6) Covoiturage dans le scénario 2015 sont reprises : 10% de salariés supplémentaires quittent leur voiture sur les zones > 5000 salariés. (effectif salariés concernés : 4 900 véhicules en moins, 30 km AR trajet domicile – travail, 200 jours travaillés par année)

→ 29 400 000 kilomètres évités pour le covoiturage

Remarque pour a et b : Ces hypothèses partent du principe (biaisé) qu'en 2010 tout le monde faisait de l'autosolisme dans les entreprises concernées.

Ces kilomètres évités (200 850 000 km) sont répartis selon le parc roulant 2020 (cf mail du 18 mars 2014, le cas 2 : type (PL, VL, ...), de la carburation (essence, diesel,...) et de la norme euro des véhicules concernés).

### c. Action d'accompagnement (n°1) Charte CO<sub>2</sub>:

Estimation du nombre de poids lourds (PL) appartenant à une entreprise signataire de la Charte  $CO_2$  en 2020 par rapport à 2010. Un ratio sera ensuite réalisé sur la base de 31,7 millions de litres de carburant économisés pour 16 663 PL concernées par la Charte  $CO_2$ .

Il a été retenu que l'hypothèse de travail pour le PPA 2015 était reconduite pour le nombre de poids lourds et le volume de carburant non consommé, couplée à l'hypothèse de l'ADEME estimant qu'à échéance 2020, 50% des PL seront concernés par la mesure.

# → 8 331 poids lourds concernés pour 15.85 millions de litres de carburant économisés

Remarque : Lors de la scénarisation 2015, cette mesure charte  $CO_2$  devait être obligatoire, l'impact avait donc été mesuré avec l'ensemble des PL signataires, alors qu'il s'agit désormais d'une mesure d'accompagnement non obligatoire.

d. L'évaluation des actions d'accompagnement (n°2 et n°3) « Flotte de véhicules moins polluants » et « Modes de déplacements moins polluants » est regroupée.

L'impact de ces deux mesures est ramené à 0,5%, faute d'estimation plus précise de leurs conséquences, et en considérant que l'estimation réalisée pour la scénarisation 2015 avait été trop optimiste.

e. Inscrire les objectifs de réduction des émissions dans l'air dans les nouveaux PDU / PLUi et à échéance de la révisions des PDU / PLUi (action réglementaire n°14):

La définition des PDU concernés par l'objectif est faite à l'issue des travaux de simulation des concentrations 2020 incluant les actions du PPA. Cette action fait l'objet d'un travail spécifique mené en partenariat avec MEL et la DREAL Nord – Pas-de-Calais. Aucune estimation n'est donc réalisée à la publication de ce rapport.

### f. La baisse de vitesses permanente (action réglementaire n°7):

De même que pour la scénarisation 2015, les nouvelles vitesses (A21, PDU Lille) sont intégrées en mesures PPA (Envoi par le SDII des vitesses par tronçon). Les tronçons reçus ne correspondant pas au réseau d'**atmo** Nord - Pas-de-Calais, les limitations de vitesse ont été projetées sur le réseau d'atmo avec une hypothèse « optimiste » (surestimation de l'application de la limitation de vitesse en cas de tronçon initial réparti sur 2 tronçons du découpage d'atmo).

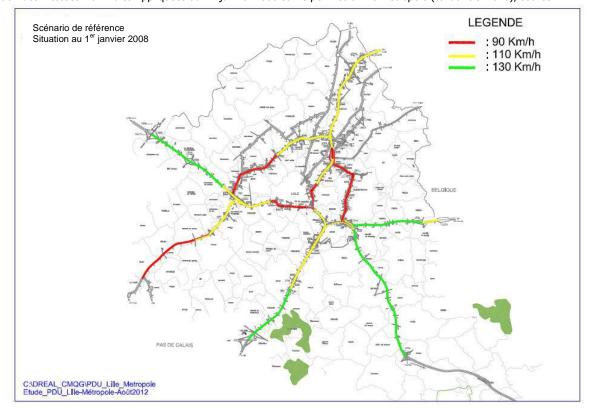




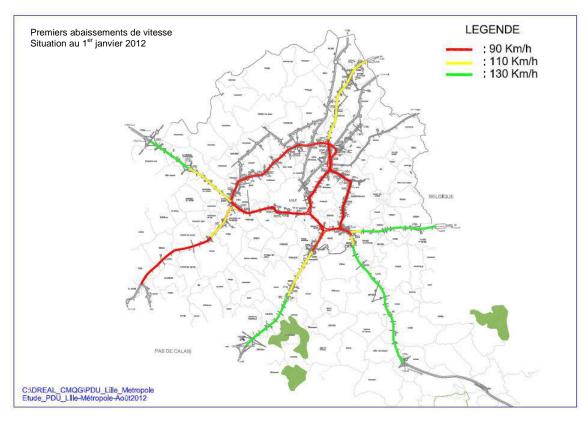




Situation des Vitesses Maximales Appliquées au 1er janvier 2008 sur le périmètre Lille Métropole (tendanciel 2020), source DREAL SDII



Situation des Vitesses Maximales Appliquées au 1er janvier 2012 sur le périmètre Lille Métropole (tendanciel 2020+PPA), source DREAL SDII











# Agriculture - Sylviculture

# Construction de l'inventaire agricole 2010 (référence)

### Méthodologie:

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide Methodo PCIT V finale 2colonnes.pdf
Les ajustements régionaux ont été précisés dans la note " Méthodologie d'élaboration de l'inventaire A2010
M2012 par secteur d'activité" (document support).

### Sources et bases de données utilisées :

- Facteurs d'émissions :
  - o Guide méthodologique PCIT
  - OMINEA (CITEPA)
  - Méthodologie EMEP/EEA
- Activités :
  - AGRESTE : Recensement agricole 2010, SAU cantonales et communales en hectares, cheptels par tête
  - UNIFA: Ventes régionales d'engrais minéraux en tonnes équivalent azote (Ammonitrates, solutions azotées, urée et autres engrais NP, NK, NPK)
  - SOeS : Consommations régionales de combustibles
- Données annexes :
  - Météo France : Température horaire tout au long de l'année et insolation (J/cm²/heure).
  - Itinéraires agricoles par type de cultures avec le détail des différentes opérations mécaniques sur les cultures.
- Bouclage énergétique (Pour les engins agricoles et les combustions) :
  - o SOeS

### Variables d'entrée :

- Facteurs d'émissions :
  - Calcul des facteurs d'émissions de composés azotés à l'aide du guide PCIT (Méthodologie EMEP/EEA). Les facteurs d'émissions sont exprimés en g/ha pour les cultures et en g/tête pour l'élevage.
  - Les hypothèses sont celles du PCIT concernant le traitement des déjections. Il est nécessaire d'avoir des détails sur les différents types de traitement : fumier, lisier ou en pâturage.
- Activités :
  - o Cheptels détaillés par espèce et sous espèce (cf AGRESTE) et à échelle cantonale
  - Cheptel par canton exprimé en UGBTA. Données AGRESTE
  - Surfaces agricoles cultivées avec détail par type de culture et espèces cultivées à échelle cantonale, exprimées en hectares. (cf AGRESTE)
  - SAU globales, en hectares, à échelle communale.
  - Parc agricole en nombre et type de machines par canton
  - o Consommations régionales de combustibles et d'électricité en GJ.









### - Données annexes :

- Données météo à l'échelle des 6 zones météos de la région (température horaire, insolation en J/cm²/heure).
- Itinéraires agricoles par type de cultures. Ces itinéraires recensent toutes les opérations mécaniques (labour, épandage, semis, moisson...) effectuées sur les différentes cultures (en nombre de passages annuel).

### - Bouclage énergétique

 Données nationales de consommation annuelle - SOeS (au niveau de la région, par combustible), bouclage avec les consommations calculées pour les engins agricoles.

Activité	Données régionales
Cheptel Bovin	687 247 têtes
Cheptel Porcin	529 290 têtes
Cheptel Ovin/caprin	55 721 têtes
Cheptel Volailles	9 226 000 têtes
Surfaces agricoles régionales	844 211 hectares
- Soumises à épandage (cultures, prairies artificielles)	673 181 hectares
- Non soumises à épandage (surfaces toujours en	171 030 hectares
herbe, jachères)	

### Calcul d'émissions :

### - Cultures:

A partir des surfaces agricoles cultivées par canton et détaillées par espèce végétales. La spatialisation communale se fera à l'aide des surfaces agricoles utiles à échelle communale.

Les facteurs d'émissions sont calculés à l'aide des activités d'élevage (traitement des déjections), d'épandages d'engrais et des surfaces agricoles régionales.

### - Elevage:

A partir des cheptels détaillés par sous espèce animale et à échelle cantonale. La spatialisation communale se fera à l'aide des surfaces agricoles utiles à échelle communale.

Les facteurs d'émissions sont calculés à l'aide des activités d'élevage régionales (traitement des déjections), des épandages d'engrais régionaux et des surfaces agricoles régionales.

### - Engins agricoles:

A partir du nombre d'engins par canton et de leur type. Les facteurs de consommations par type d'engin permettent de calculer les consommations cantonales, et ensuite, les émissions cantonales à l'aide des facteurs d'émissions par carburant (OMINEA). La spatialisation communale se fera à l'aide des surfaces agricoles utiles à échelle communale.

### - Combustions sur sources fixes :

A partir des consommations régionales de carburants, celles-ci sont réparties sur les communes à l'aide des cheptels exprimés en UGBTA. Enfin, les émissions communales sont calculées en utilisant les facteurs d'émissions par carburant fournis dans le guide OMINEA.









# Hypothèses tendancielles

**Attention :** Il n'est pas possible, pour des raisons de cohérence de résultats de travailler en facteurs d'abattement pour le tendanciel (hypothèses Optinec), puis en hypothèses sur les variables d'entrée de l'inventaire pour les hypothèses PPA. Ainsi, lorsque les facteurs d'abattement sont utilisés pour traduire les hypothèses Optinec, les hypothèses PPA doivent être posées directement en termes de gain d'émissions (c'est-à-dire en facteurs d'abattement également).

### 1. Utilisées pour le tendanciel 2015

### a. Facteurs d'abattement issus d'OPTINEC

Facteurs d'abattement établis à partir du scénario AMSM entre 2008 et 2015

Code SNAP	SO <sub>2</sub>	NOx	PM2.5	COVNM	NH <sub>3</sub>	PM10
020300	0.74446296	1.00939205	0.91205815	1.02850603	-	0.91205815
080601	0.00748441	0.46055156	0.36228063	0.47737299	-	0.36228063
080602	-	-	0.77231949	-	-	0.77231949
091003	-	-	-	-	1.04300565	-
100400	-	-	-	-	-	-
100500	-	-	-	-	-	•
100900	-	-	-	-	-	•
100100	-	-	-	-		-
100200	-	-	-	-		-

Pour les SNAP pour lesquelles il n'existait pas de facteurs d'abattement, il a été convenu de prendre facteurs d'abattement = 1 (émissions constantes).

### b. Autres (si existant)

Néant

### 2. Proposées pour le tendanciel 2020

### a. Facteurs d'abattement

Facteurs d'abattement établis à partir du scénario AMSM entre 2010 et 2020

SNAP	SO <sub>2</sub>	NOx	PM2.5	COVNM	NH <sub>3</sub>
020302	0.70524727	1.06740804	0.80307768	1.06971701	-
080601	0.00705668	0.22643644	0.16830526	0.2301857	-
080602	-	-	0.69740634	-	-
090700	1	1	1	1	1
091003	-	-	-	-	1.04736076

Pour les polluants et/ou les SNAP (comme la SNAP 10 (cultures et élevage)) pour lesquelles il n'existe pas de facteurs d'abattement, le facteur d'abattement par défaut est considéré égal à 1 (émissions constantes).

### b. Autres (si existant)

Néant









# Hypothèses PPA

### 1. Utilisées pour le 2015 tendanciel + PPA

La mesure réglementaire concernant la réduction et la sécurisation de l'utilisation des produits phytosanitaires (actions Certiphyto et Ecophyto) a été traduite par une réduction de 0.5% des émissions de la SNAP 1001 (cultures avec engrais).

La mesure d'accompagnement visant à promouvoir le passage sur banc d'essai moteur des engins agricoles a été estimée à une réduction de 1% des émissions de la SNAP 080601 (échappements tracteurs).

### 2. Proposées pour le 2020 tendanciel + PPA

À défaut de nouvelles informations les traductions d'hypothèses appliquées pour réaliser le 2015 tendanciel + PPA seront réappliquées entre 2010 et 2020 tendanciel + PPA :

- o -0.5% des émissions des cultures de la SNAP 1001(cultures avec engrais)
- -1% émissions SNAP 080601 (échappements tracteurs)

# Hypothèses validées

### 1. Hypothèses du tendanciel 2020

L'examen du choix de l'option régionale ou nationale a été réalisé sur les thèmes suivants, lors de la réunion du 6 juin 2014 en présence de la Chambre d'Agriculture Régionale, de la DREAL et de la DRAAF :

- Les cultures (SNAP 1001 et 1002)
- Les élevages (SNAP 1004, 1005 et 1009)
- L'épandage des boues (091003)
- Les feux ouverts de déchets agricoles (0907)
- Les installations de combustion (0203)
- Les engins agricoles (SNAP 080601 et 080602)

Les SNAP pour lesquelles nous ne disposons pas de facteurs d'abattement nationaux ni d'hypothèses régionales seront maintenues constantes entre 2010 et 2020.

Sauf évolution connue, les facteurs d'émissions sont maintenus constants entre 2010 et 2020.

### a. Les cultures (SNAP 1001 et 1002)

Les facteurs d'abattement nationaux ne sont pas applicables à la région Nord – Pas-de-Calais. Le choix s'est donc porté sur des **hypothèses régionales**.









Surfaces par type de culture	2010	2020	Evolution 2010/2020
blé tendre	284 867	295 000	104%
maïs grain et semence	23 400	30 000	128%
orge et escourgeon	58 235	47 000	81%
triticale	2 101	4 000	190%
avoine	2 829	3 000	106%
total céréales	372 000	379 000	102%
betterave industrielle	56 550	51 000	90%
colza grain et navette	24 580	29 000	118%
lin textile	9 668	8 448	87%
autres plantes textiles			
autres(chicorée ,,,,)	2 976	3 000	101%
total cultures industrielles	93774	91 448	98%
protéagineux	16 800	13 000	77%
total fourrages	85 040	90 000	106%
STH	160 103	150 000	94%
pommes de terre	47 488	50 000	105%
légumes dont racines d'endive	30 055	27 000	90%
cultures fruitières	563	530	94%
total cultures permanentes entretenues	1 130	1 100	97%
jachères	11 005	7 000	64%
SAU	817 988	809 000	99%
TERRES LABOURABLES	656 755	658 000	100%

### b. Les élevages (SNAP 1004, 1005 et 1009)

Les facteurs d'abattement nationaux ne sont pas applicables à la région Nord – Pas-de-Calais. Le choix s'est donc porté sur des **hypothèses régionales**. La chambre d'Agriculture et la DRAAF ont fourni, pour l'année 2020, les prospectives sur les cheptels et leur répartition.

Cheptel	2010	2020	Evolution 2010/2020
vaches laitières	189 770	170 000	90%
autres bovins	492 912	480 000	97%
total bovins	682 682	650 000	95%
chevaux	10 896	9 500	87%
mules et anes	456	380	83%
caprins	2 571	3 000	117%
ovins	53 150	40 000	75%
truies	41 368	30 100	73%
porcs à l'engrais, verrats, réforme	303 640	300 000	99%
poules pondeuses	2 319 000	2 600 000	112%
poulets de chairs et coqs	5 884 000	6 000 000	102%
autres volailles	987 517	650 000	66%









### c. L'épandage des boues (091003)

Il avait été convenu, lors de l'atelier, qu'**atmo** Nord - Pas-de-Calais prendrait contact avec le SATEGE pour vérifier la pertinence du scénario national. Faute de données disponibles au niveau régional, l'hypothèse de **facteurs d'abattement nationaux est retenue**.

Cette sous – SNAP n'a pas fait l'objet d'évaluation dans la version disponible d'Optinec 5. Elle est donc maintenue constante à la valeur des émissions 2010.

### d. Les feux ouverts de déchets agricoles (0907)

Les facteurs d'abattement nationaux ne sont pas applicables à la région Nord – Pas-de-Calais. Le choix s'est donc porté sur des **hypothèses régionales**.

Feux de plastiques : mise à 0 du volume de plastique brûlés (interdit)

Feux de lin oléagineux : volume constant

Feux de brûlages liés à la taille des haies : diviser le volume par 2, soit 2.5% des tailles de haies de l'année 2010.

### e. Les installations de combustion (0203)

L'option des **facteurs d'abattement nationaux** est **retenue**. Afin de la conforter, la DRAAF compare les surfaces de serres chauffées 2010 et 2020 (si données disponibles).

Facteurs d'abattement établis à partir du scénario AME entre 2010 et 2020, Optinec 5 (Octobre 2014)

SNAP	SO <sub>2</sub>	NOx	PM2.5	COVNM	NH <sub>3</sub>
0203	0.99	0.89	0.66	1.00	-

### f. Les engins agricoles (SNAP 080601 et 080602)

L'option des facteurs d'abattement nationaux semble réaliste et est retenue.

Indépendamment des travaux du tendanciel 2020, **atmo** Nord - Pas-de-Calais effectuera une simulation de l'impact de l'interdiction des destructions chimiques des cultures intermédiaires sur les émissions.

Facteurs d'abattement établis à partir du scénario AME entre 2010 et 2020, Optinec 5 (Octobre 2014)

SNAP	SO <sub>2</sub>	NOx	PM2.5	COVNM	NH <sub>3</sub>
0806	0.01	0.32	0.30	0.35	0.34









### 2. Hypothèses du tendanciel 2020 + PPA

La mesure réglementaire (n°12) concernant la réduction et la sécurisation de l'utilisation des **produits phytosanitaires** (actions Certiphyto et Ecophyto) **ne se traduit pas** dans l'inventaire (pas de prise en compte des phytosanitaires dans l'inventaire; modifications des pratiques liées à des passages supplémentaires incluses dans le tendanciel)

**La mesure** d'accompagnement (n°6) concernant la promotion **du passage des engins agricoles sur banc d'essai** se traduit par un rythme de 100 tracteurs par an. 50% des essais présentent une anomalie. L'amélioration se traduit par une économie de 900L de fioul pour un tracteur de 100 CV réalisant 600h par an. Les 900 litres économisés sont transformés en 30 GJ non consommés pour une activité de 600 h par an. Ramenés aux 400 h par an d'activité du cadastre d'atmo Nord – Pas-de-Calais, cela représente une économie de 20 GJ sur les 96 GJ du facteur de consommation, soit une baisse de 21%.

Sur la période 2010 - 2020, on considère 500 tracteurs en anomalie vis-à-vis du test. La baisse de consommation (500 tracteurs \* 20 GJ) de 10 000 GJ est appliquée à la sous SNAP relative aux tracteurs (de consommation totale 3 250 755 GJ), soit une baisse de 0.3 %. La baisse de consommation engendre une diminution de **0.10% sur les PM10.** 

Cette hypothèse est appliquée à l'ensemble des tracteurs, sans distinction de puissance et uniformément sur la région.

La mesure d'accompagnement (n°7) concernant la sensibilisation des agriculteurs et la formation dans les lycées professionnels ne fait pas l'objet d'évaluation de gains d'émissions, faute de données.









# Résidentiel - Tertiaire

# Construction de l'inventaire résidentiel-tertiaire 2010 (référence)

### Méthodologie générale :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide Methodo PCIT V finale 2colonnes.pdf
Les ajustements régionaux ont été précisés dans la note " Méthodologie d'élaboration de l'inventaire A2010
M2012 par secteur d'activité" (document support).

### Spécificités du résidentiel :

### 1. Combustion

### Sources et bases de données utilisées :

- Logements
  - INSEE fichier du recensement : FD\_LOGEMTZB\_2008 → pour les logements jusqu'à 2005 inclus
  - SIT@DEL2 → pour les logements de 2006 à 2010
  - o Enquête BASIC → pour la distinction bois/charbon
  - o GDF: liste des communes rattachées au réseau de GN
  - o Chauffage urbain : liste des communes rattachées au réseau de chauffage urbain
- Facteurs de consommation
  - CEREN → CU régionaux et nationaux
  - o Enquête BASIC → pour les consommations unitaires de bois et de charbon
- Facteurs d'émission
  - o CITEPA
  - ADEME (bois et électricité)
- Climat
  - ⊙ Météofrance et météociel : Températures horaires annuelles → calcul des DJU
- Bouclage énergétique
  - o SOeS: consommations énergétiques régionales par secteur et par type d'énergie

### Variables d'entrée :

- Logements : (détail en annexe 1)
  - Répartition bois/charbon par type, taille, période d'achèvement des logements
  - Parc par commune, par période d'achèvement, par surface moyenne, par nombre de pièces, par type de logement, par catégorie de logements, par type de chauffage, par combustible, ... selon les champs INSEE pour le détail des variables, voir <a href="http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/fichiers detail/RP2009/doc/contenu rp2009 LOGEMT.pdf">http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/fichiers detail/RP2009/doc/contenu rp2009 LOGEMT.pdf</a> sauf cas particuliers (sélection partielle, regroupements), voir après le tableau.
- Facteurs de consommation : (détail en annexe 1) par période (date de construction du logement), type de combustible, type de logement, type d'usage → chauffage individuel, chauffage d'appoint, ECS, cuisson et électricité spécifique pour les maisons et les appartements utilisant l'électricité ou le gaz naturel en énergie principale, ainsi que les maisons utilisant le bois, le charbon, le GPL ou le fioul en énergie principale.









- Climat: DJU<sup>5</sup> moyens et DJU annuels, permettant de pondérer annuellement les CU<sup>6</sup>
- Facteurs d'émission : par combustible, par usage, par type d'équipement, par âge d'équipement, par type de logement

### Bilan:

Consommations totales liées à la combustion par combustible :

BILAN_CONSO_NAPFUE : chauffage + autres usages							
NAPFUE	CONSO_GJ						
104 (charbon)	2 056 484						
111 (bois)	11 750 459						
204 (FOD)	24 601 092						
301 (GN)	45 015 139						
303 (GPL)	4 654 626						
400 (ELECTRICITE)	31 476 406						
500 (CHAUFFAGE URBAIN)	2 047 174						

Nombre de logements et consommations énergétiques par type de logement (RP/RS) et par âge (période) :

Chauffage										
TYPL	PERIODE	Nb de logements	CONSO_GJ							
Maison individuelle	avant 1949	3 931 459	43 381 729							
Maison individuelle	1949 à 1974	2 377 440	26 532 217							
Maison individuelle	1975 à 1981	931 137	10 044 943							
Maison individuelle	1982 à 1989	753 329	7 674 415							
Maison individuelle	1990 à 1999	574 279	6 545 122							
Maison individuelle	2000 à 2005	367 071	3 852 586							
Maison individuelle	Après 2005	360 092	4 569 579							
Logement dans un immeuble collectif	avant 1949	733 593	3 287 330							
Logement dans un immeuble collectif	1949 à 1974	1 189 588	8 293 551							
Logement dans un immeuble collectif	1975 à 1981	548 301	2 994 538							
Logement dans un immeuble collectif	1982 à 1989	265 289	1 207 484							
Logement dans un immeuble collectif	1990 à 1999	345 261	1 403 202							
Logement dans un immeuble collectif	2000 à 2005	142 618	561 194							
Logement dans un immeuble collectif	Après 2005	240 940	1 253 490							









### 2. Autres sources

Les autres activités émettrices du secteur résidentiel sont l'utilisation de sources de COVNM, la consommation de tabac, l'usure des chaussures, l'utilisation de feux d'artifices, le travail du bois, l'utilisation d'engins spéciaux et le brûlage des déchets verts. L'inventaire A2008\_M2010 a montré que ces sources sont des émetteurs négligeables de PM10 en comparaison des émissions issues de la combustion (2% en A2008\_M2010 du résidentiel/tertiaire pour les PM10; hors brulage de déchets verts, ces émissions n'étant pas incluses dans le périmètre de dans cette version).

### Sources et bases de données utilisées :

- Population/effectifs:
  - o INSEE, populations légales communales annuelles
  - o INSEE, détail logement
  - INSEE, enquête budget de famille
- Consommations:

Peintures : FIPECtabac : OFDT, INSEE

Brulage de déchets verts : CITEPA

- Facteurs:

o d'émissions : PCIT, OMINEA, EMEP/CORINAIR

de consommation : PCIT, CITEPA

### Variables d'entrée :

- Population/effectifs:
  - Population communale
  - Nombre de résidences principales par commune
- Consommations:
  - Ventes de peintures
  - o Consommations de tabac
  - Quantité de déchets verts brulée en France
- Facteurs :
  - o D'émissions en kg par habitant ou en kg/GJ ou en kg/t de déchets verts
  - o De consommation par type d'engin en l/h









### Spécificités du tertiaire

### 1. Combustion

### Sources et bases de données utilisées :

- Effectifs
  - SIRENE 2010 (pour les branches "bureaux", "commerces", "établissements associés au transport", "établissements de sport et de loisirs", "café-hôtels-restaurants")
  - o FINESS, Conseils généraux (pour "l'habitat communautaire")
  - o Statistique Annuelle des Etablissements de santé SAE (pour les "établissements de santé")
  - Rectorats, inspections académiques (pour "l'enseignement")
- Facteurs de consommation
  - o CEREN
- Facteurs d'émissions
  - o CITEPA
- Bouclage énergétique
  - o SOeS

### Variables d'entrée :

- Effectifs
  - Emplois ("bureaux", "commerces", "établissements associés au transport", "établissements de sport et de loisirs", "café-hôtels-restaurants")
  - o Capacités d'accueil ou nombre de lits ("habitat communautaire", "établissements de santé")
  - Nombre d'élèves ("enseignement")
- Facteurs de consommations
  - o Consommations unitaires par branche, par combustible et par usage (voir tableau ci-dessous)
- Facteurs d'émissions
  - o Facteurs d'émissions CITEPA selon l'usage réalisé et le combustible utilisé
- Bouclage énergétique
  - Données nationales de consommation annuelle SOeS (au niveau de la région, par combustible)

### Tableau des codes 'usages' :

Usage	Code
Chauffage	2100
Cuisson	2220
Eau chaude sanitaire	2210
Autres usages	2000









### Bilan:

Branche	Effectif	Emissions régionales PM10 (tous combustibles confondus) (en kg)	Emissions régionales PM10 pour un usage de chauffage avec le combustible "bois" (en kg)
Bureaux	484 020 emplois	16027	892
Commerces	260 923 emplois	65764	1404
Cafés-Hôtels-Restaurants	48 535 emplois	10666	225
Etablissements de transports	52 794 emplois	10034	251
Etablissements de santé	77 404 lits	29603	1042
Etablissements de sport	34 696 emplois	13759	519
Habitat communautaire	100 748 places d'accueil	13455	823
Enseignement	970 222 élèves	41146	1045
Total	2 029 342	200 455	6201

Le fioul domestique est à l'origine de 93% des émissions en PM10 pour le secteur tertiaire (combustion uniquement). Le secteur tertiaire représente environ 4% des émissions de PM10 du secteur résidentiel – tertiaire (combustion uniquement).

### 2. Autres sources

Les autres activités émettrices du secteur tertiaire sont l'utilisation de sources de COVNM : peintures, nettoyage à sec,.... L'inventaire A2008\_M2010 a montré que ces sources sont des émetteurs nuls ou négligeables de PM10 en comparaison des émissions issues de la combustion.

### Sources et bases de données utilisées :

- Population/effectifs:
  - INSEE, populations légales communales annuelles
  - o INSEE, SIRENE : effectif salarial par commune
- Facteurs :
  - o d'émissions : PCIT, OMINEA, EMEP/CORINAIR

### Variables d'entrée :

- Population/effectifs:
  - o Population communale
  - o Effectif salarial par commune
- Facteurs :
  - o D'émissions en kg par habitant ou en kg/salarié









# Hypothèses tendancielles

**Attention :** Il n'est pas possible, pour des raisons de cohérence de résultats de travailler en facteurs d'abattement pour le tendanciel (hypothèses Optinec), puis en hypothèses sur les variables d'entrée de l'inventaire pour les hypothèses PPA. Ainsi, lorsque les facteurs d'abattement sont utilisés pour traduire les hypothèses Optinec, les hypothèses PPA doivent être posées directement en termes de gain d'émissions (c'est-à-dire en facteurs d'abattement également).

### 1. Utilisées pour le 2015 tendanciel

### a. Facteurs d'abattement

FA établis à partir du scénario AMSM entre 2008 et 2015

Code SNAP	COVNM	SO <sub>2</sub>	NOx	PM2.5	NH <sub>3</sub>	PM10
020100	0.91695772	0.69201588	0.83097732	0.90027099	-	0.90027099
020200	0.55032043	0.91200424	0.72884808	0.66767789	-	0.66767789
080900	0.74113471	0.8444444	1.01408749	1.00632911	-	1.00632911
060102	0.93228759	-	-	0.97759879	-	0.97759879
060104	0.62360022	-	-	-	-	-
060107	-	-	-	-	-	-
060202	0.70143413	-	-	-	-	-
060405	0.74401492	-	-	-	-	-
060408	0.99065679	-	-	-	-	-
060411	1.02280641	-	-	-	-	-
060601	-	-	-	-	-	-
060602	0.97988667	-	-	-	-	-
060603	-	-	-	-	-	-

Pour les SNAP pour lesquelles il n'existait pas de facteurs d'abattement, il a été convenu de prendre facteur d'abattement =1 (émissions constantes).

### b. Autres (si existant)

Néant









# 2. Proposées pour le 2020 tendanciel

### a. FA

Facteurs d'abattement établis à partir du scénario AMSM entre 2010 et 2020

SNAP	SO <sub>2</sub>	NOx	PM2.5	COVNM	NH <sub>3</sub>
020101	0.3552172	0.5766178	0.48460843	0.68641071	-
020102	0.98945497	2.23790114	2.25198109	2.22099001	-
020103	0.51331532	0.82846552	0.72648931	0.92915968	-
020202	0.70035777	0.78632535	0.49978747	0.45256151	-
060102	-	-	-	0.8502718	-
060104	-	-	-	1.08941729	-
060202	-	-	-	0.6875	-
060405	-	-	-	0.58962552	-
060408	-	-	-	0.97785532	-
060411	-	-	-	1.04304567	-
060601	-	-	1.05550948	-	-
060602	-	1	1	1	-
060603	-	-	-	-	-
080901	1	1.00472185	1	0.8409685	-
080902	-	-	1	-	-
090700	1	1	1	1	1

Pour les polluants et/ou les SNAP pour lesquelles il n'existe pas de facteurs d'abattement, le facteur d'abattement par défaut est considéré égal à 1 (émissions constantes).

### b. Autres (si existant)

Néant









# Hypothèses PPA

### 1. Utilisées pour le 2015 tendanciel + PPA

# Reg 2 : limiter les émissions de particules dues aux équipements individuels de combustion au bois

Application des réductions d'émissions estimées dans OPTINEC 4 :

Selon OPTINEC 4, en 2015, il y aura un renouvèlement du parc d'appareils domestiques de combustion du bois (poêles, insert, cuisinières et chaudières). Ceux-ci seront en grande majorité des appareils dits "performants" (95% des chaudières et 90% des poêles, inserts et cuisinières).

### <u>Interdiction des foyers ouverts dans les constructions et les rénovations :</u>

Le parc de logement utilisé pour le calcul des émissions est construit en se basant sur plusieurs bases de données. Tout d'abord, pour les logements datant d'avant 1975 et jusqu'à 2006, ce sont des données de l'INSEE qui sont utilisées. De 2006 à 2012, c'est la base de données SITADEL qui est utilisée.

Le nombre de logement considéré ici est un nombre de logement équivalent, correspondant à une surface moyenne.









Afin d'estimer le gain d'émissions en interdisant les foyers ouverts sur les constructions et les rénovations, il nous est nécessaire d'avoir :

→ Une estimation de la part des nouvelles constructions :

### Hypothèses:

- Part des constructions neuves annuelles = +1%
- 95% des logements en 2020 existent aujourd'hui

### **Traduction:**

Le nombre de **logements neufs** construits entre **2012 et 2015** correspond à **3% des logements** totaux **existants en 2012**.

En 2015, l'ensemble des nouveaux logements respecteront la RT2012.

→ Une estimation de la part des rénovations des logements antérieurs à 1975 :

### Hypothèses:

- Les logements rénovés datant d'avant 1975 sont considérés comme atteignant un niveau moyen de consommation conforme avec la RT 2005
- Les 12 500 rénovations par an en 2008 sont issues de statistiques sur le logement (citées dans le SRCAE) dont 9750 logements individuels privés, 1000 logements privés d'habitation collective et 1750 logements HLM par an
- Les 50 000 rénovations par an en 2020 correspondent à l'objectif du SRCAE dont 39000 logements individuels privés, 4000 logements privés d'habitation collective et 7000 logements HLM par an.

Nombre de logements réhabilités par an:

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de logements réhabilités par an	12 500	15 625	18 750	21 875	25 000	28 125	31 250	34 375	37 500	40 625	43 750	46 875	50 000

### **Traduction:**

Le nombre de rénovations entre 2008 et 2015 est de 146 250 logements individuels privés et de 41 250 logements collectifs (privé + HLM), soit au total 187 500 logements rénovés sur l'ensemble de la région. La répartition spatiale se fait de manière uniforme sur la région.

Ces hypothèses se traduisent par un pourcentage de **réhabilitation des logements** achevés **avant 1975** de **18,38%** pour les logements **individuels** et de **18,12%** pour les logements **collectifs**.

Les logements rénovés respectent la RT2005.

Le renouvellement du parc proposé conduit à une diminution de près de 4% des consommations énergétiques entre 2008 et 2015.









Concernant le chauffage domestique, pour les logements construits à partir de 2012 et les réhabilitations, un nouveau facteur d'émission pour les NOx a été calculé en fonction des éléments de OPTINEC IV pour le chauffage au gaz naturel et au fioul.

Combustible	FE g/GJ [pondération rapport OPTINEC 4 p.59]	Calcul fonction des ventes des différents types d'appareils	FE « classique » OMINEA g/GJ	
FOD	45.98	0.21*46+0.38*33+0.41*58	100	
GN	31.74	0.21*25+0.38*19+0.41*47	60	

On observe donc une baisse à laquelle s'ajoute une hypothèse sur les baisses de 5% des consommations des chaudières collectives autres que le gaz naturel.

Baisse de 0.5% des émissions de la SNAP 0202 (NDLR: nous ne retrouvons pas la justification de cet abattement).

### 2. Proposées pour le 2020 tendanciel +PPA

Nous ne pouvons pas proposer d'ajustement des hypothèses 2015 pour ce secteur d'activité (résidentiel comme tertiaire). La **méthode** et les **travaux réalisés** pour la **scénarisation 2015** à partir de l'inventaire 2008 ne sont **pas reproductibles pour 2020** car la **méthode** et les moyens de **calcul des émissions** du secteur **résidentiel** et du secteur **tertiaire** ont **changé pour la partie concernant la combustion** (contributeur majoritaire).

Les paragraphes suivants auront pour objet de présenter le format des données nécessaires à l'établissement d'une scénarisation autre qu'en FA. À noter que la méthode envisagée :

- **prend pour point de départ la base de logements INSEE 2005** (toutes les évolutions du parc doivent donc être évaluées par rapport à 2005),
- s'applique, par défaut, avec des CU nationaux et sans spéciation bois charbon, contrairement à l'inventaire 2010.

### Spécificités du résidentiel :

### 1. Combustion

Pour estimer les émissions 2020 de la combustion dans le résidentiel, il faut :

- Un nouveau parc de logements (détail en annexe 1)
- Des facteurs de consommation ajustés

Dans tous les cas, les valeurs des parts doivent être indiquées par un nombre compris entre 0 et 1.









Le nouveau parc et les nouveaux facteurs de consommation peuvent bien sûr être remplacés en données d'entrée par un état prévisionnel des consommations communales non corrigées climat, exprimées en GJ par type d'énergie, d'usage, d'équipement, âge,...( voir tableau en annexe 1).

### 2. Autres sources

Néant ; pour rappel les variables sont la population, la consommation de tabac et de peinture par habitant, le nombre de maisons en résidence principale, la quantité de déchets verts brulée par habitant.

### Spécificités du tertiaire

### 1. Combustion

Pour estimer les émissions 2020 de la combustion dans le tertiaire, il faut :

- Un nouvel effectif (salariés par branche, lits,...) et des surfaces par branche (à minima régionales) afin de construire un nouveau « parc »
- Des facteurs de consommation ajustés par combustibles et par usage, ainsi que des répartitions des consommations énergétiques par combustibles afin de calculer des consommations énergétiques
- Valeurs des facteurs d'émission par énergie, usage

### 2. Autres sources

Néant ; pour rappel les variables sont l'effectif salarial et les facteurs d'émissions. Dans les deux cas nous ne disposons pas d'informations sur leur évolution.









# Hypothèses validées

### 1. Hypothèses du tendanciel 2020

Faute d'adaptation des données partiellement disponibles en région sur le secteur résidentiel et d'absence d'informations pour le secteur tertiaire, l'option des **facteurs d'abattement nationaux** est **retenue**, lors de la réunion de l'atelier du 4 juillet 2014 (atmo, DREAL – services ECLAT et Milieux). Un examen des FA a montré leur cohérence au niveau régional. Les actions du SRCAE sont considérées incluses dans le tendanciel.

FA établis à partir du scénario AME entre 2010 et 2020, Optinec 5 (Octobre 2014)

SNAP	SO <sub>2</sub>	NOx	PM2.5	COVNM	NH <sub>3</sub>
0201	0.38	0.65	0.46	0.87	-
0202	0.51	0.74	0.46	0.43	-
0601	-	-	-	1.09	-
0604	-	-	-	1.01	-
0606	-	-	1.02	-	-
0809	1.00	1.00	1.01	0.84	-
0907	-	1.01	1.01	1.01	-

### 2. Hypothèses du tendanciel 2020 + PPA

L'action réglementaire (n°3) d'**interdiction de brûlage des déchets verts** (émissions non incluses dans la scénarisation 2015) est traduite par une **baisse de 90% des quantités de déchets verts brûlés** (par rapport à 2010) et donc par une diminution de 90% des émissions de l'activité.

Commentaire post-réunion : une hypothèse de 20 kg de déchets brûlés par an et par logement individuel (hypothèse CITEPA) est retenue. Ces émissions représentent 199 tonnes de PM10, soit 3.7% des émissions du chauffage du résidentiel.

L'action réglementaire (n°2) de limitation des émissions de particules dues aux équipements indiviuels de combustion du bois qui ne sont pas au minimum flamme verte 5\* ou équivalent dans les logements neufs, rénovés ou en renouvellement est traduite par une réduction forfaitaire de 1% des émissions de PM10 du chauffage résidentiel.

L'action d'accompagnement (n°4) de sensibilisation des particuliers concernant les appareils de chauffage est traduite par une diminution forfaitaire des émissions de poussières en suspension du chauffage résidentiel de 0.5%.

L'action d'accompagnement (n°5) **d'information des professionnels du contrôle des chaudières sur leurs obligations** n'est **pas évaluée**, faute de données disponibles.

Les actions réglementaires (n°8 et n°9) concernant les **attendus relatifs à la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme et dans les études d'impact** ne sont **pas traductibles** en termes de gains d'émissions.









# Industrie manufacturière, déchets, construction, énergie (IDEC)

# Construction de l'inventaire IDEC 2010 (référence)

### Méthodologie générale :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide Methodo PCIT V finale 2colonnes.pdf
Les ajustements régionaux ont été précisés dans la note " Méthodologie d'élaboration de l'inventaire A2010
M2012 par secteur d'activité" (document support).

### Sources et bases de données utilisées :

- Population/effectifs:
  - o INSEE, populations légales communales annuelles
  - o BDD SIRENE 2010 pour les branches :
    - Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution
    - Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac
    - Cokéfaction et raffinage
    - Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques
    - Fabrication de machines
    - Fabrication de matériels de transport
    - Fabrication d'autres produits industriels)
- Facteurs d'émissions :
  - o Guide méthodologique PCIT 2012
  - o OMINEA 2013 (CITEPA)
  - EMEP/EEA Corinair
- Facteurs de consommation
  - o BREF
- Activités :
  - GEREP
  - Données de spatialisation ARIA sur Dunkerque
  - Retours des industriels
  - DREAL : Production des carrières et terrils
  - USIRF Routes de France : Production française de bitume, chiffre d'affaire et nombre de salarié, annuaire des centrales d'enrobage et des usines de liants 2010
  - o CPDP Pétrole 2012 Eléments statistiques : Distribution de super-carburant
  - Inventaire communal 1998 Equipements et attractions des communes : Liste des stationsservice
  - OMINEA: Longueur du réseau de distribution de gaz naturel
  - GrDF: Liste des communes desservies en gaz naturel au 1<sup>er</sup> avril 2008
  - SOeS : Enquêtes annuelles sur le marché du gaz naturel
  - AGRESTE Production des IAA, enquêtes de branche : Production de sucre, de farine et viande fumée.
  - o AGRESTE Recensement agricole 2010 : Surface cultivée en céréales (hectares)
  - Annuaire de la meunerie 2010 : Liste des moulins, production de farine régionale et nationale, plafond d'écrasement (tonnes) des moulins









- Association Nationale de la Meunerie Française (ANMF) / Observatoire du pain :
   Consommation moyenne par français (g/jour/habitant)
- FIPEC / SESSI / INSEE Enquêtes annuelles de branche de la production industrielle de peinture et évolution des ventes de peinture
- SIT@DEL2 pour la construction et les BTP
- Bouclage énergétique :
  - Données régionales et nationales de consommation annuelle par combustible et par secteur –
     SOeS, AGRESTE SSP (Service de la statistique et de la prospective SSP)

### Variables d'entrée :

- Facteurs de production en masse par salarié (calculés)
- Activités :
  - o Productions (en tonnes)
  - Effectifs (en nombre de salariés)
  - o Consommations (en GJ)
- Facteurs d'émissions (kg/t ou kg/GJ ou kg/salarié)
- Facteurs de consommations

## Hypothèses tendancielles

**Attention :** Il n'est pas possible, pour des raisons de cohérence de résultats de travailler en facteurs d'abattement pour le tendanciel (hypothèses optinec), puis en hypothèses sur les variables d'entrée de l'inventaire pour les hypothèses PPA pour un même code SNAP. Ainsi, lorsque les facteurs d'abattement sont utilisés pour traduire les hypothèses optinec, les hypothèses PPA doivent être posées directement en termes de gain d'émissions (c'est-à-dire en facteurs d'abattement également).

### 1. Utilisées pour le 2015 tendanciel

### a. Facteurs d'abattement

FA établis à partir du scénario AMSM entre 2008 et 2015

Code SNAP	COVNM	SO <sub>2</sub>	NOx	PM2.5	NH <sub>3</sub>	PM10
010200	0.92119193	0.39691894	0.72614558	1.27913319	-	1.27913319
010300	0.95253815	0.66060876	0.75018199	0.83475233	1	0.83475233
010101	0.71546508	0.65070326	0.69968813	0.86896417	-	0.86896417
010506	1.03297299	0.54717553	0.94022836	0.66798513	-	0.66798513
030303	1.32115305	1.32873171	1.32115305	1.32115305	-	1.32115305
030310	1.04176671	1.02296388	0.79994867	7.69943722	-	7.69943722
030311	0.89112244	0.72851843	0.82995835	0.80924197	1.65597383	0.80924197
030312	0.93444775	1.64112346	1.03226424	1.01893335	1	1.01893335
030313	1.00951527	1.02673648	1.00951527	1.00951527	1.00951527	1.00951527
030314	1.0546487	1.05725192	1.08820158	0.39450584	1.17964831	0.39450584
030319	1.0706676	1.06948308	0.86260771	1.25160623	1	1.25160623
030320	1.16268265	1.32875309	1.49766797	0.99887027	-	0.99887027
040201	1.35451955	-	-	1.35451955	-	1.35451955









040207	1.22195969	1.22195969	1.22195969	2.21953872	-	2.21953872
040208	1.17896675	-	-	1.16651058	-	1.16651058
040301	1.05747099	0.97806583	-	0.94478363	-	0.94478363
040402	-	0.75687699	0.95364402	-	0.916606	-
040407	-	-	-	0.84298727	0.82655526	0.84298727
040410	-	0.88423488	-	0.82687525	-	0.82687525
040416	0.98103225	0.96088167	0.98240725	-	0.82649017	-
040502	1.16146521	-	-	-	-	-
040504	1.02209764	-	-	-	-	-
040506	0.93051845	-	-	-	-	-
040507	0.88852247	-	-	-	-	-
040510	0.72818267	-	-	-	-	-
040511	0.84626459	-	-	-	-	-
040527	1.20845224	-	0.27481357	-	-	-
040601	0.97664109	-	-	-	-	-
040605	1.0339964	-	-	-	-	-
040607	0.97457975	-	-	0.97457975	-	0.97457975
040608	1.00838296	-	-	-	-	-
040611	0.99939394	-	-	0.99939394	-	0.99939394
040619	-	-	-	-	1.1416449	-
040620	-	-	-	1.0339964	-	1.0339964
040621	-	-	-	3.06058272	-	3.06058272
040623	-	-	-	1.14108842	-	1.14108842
040624	-	-	-	0.98950439	-	0.98950439
040625	0.97798946	-	-	-	-	-
040627	-	-	-	1.01452856	-	1.01452856
050400	0.99847622	-	-	-	-	-
050603	1.08451399	-	-	-	-	-
060101	1.47064547	-	-	1.03009741	-	1.03009741
060103	0.59078115	-	-	-	-	-
060105	1.76334874	-	-	-	-	-
060106	0.79704257	-	-	-	-	-
060108	0.67679671	-	-	-	-	-
060201	0.67300816	-	-	-	-	-
060305	1.57101651	-	-	-	-	-
060306	0.58950996	-	-	-	-	-
060307	0.8620243	-	-	-	-	-
060308	1.25938484	-	-	-	-	-
060309	0.73368298	-	-	-	-	-
060311	1.25419393	-	-	-	-	-
060314	0.55148682	-	-	-	-	-
060403	0.63293599	-	-	-	-	-









060404	1.06662444	-	-	-	-	-
060405	0.74401492	-	-	-	-	-
060406	0.81163149	-	-	-	-	-
080800	0.36506989	0.00959367	0.5014036	0.37217668	-	0.37217668
090201	0.22267204	0.39450986	0.39145499	0.37533125	0.6700952	0.37533125
090202	1.11422941	1.02812361	0.97643766	1.08997001	1	1.08997001
090901	1.07219843	1.00752568	1.07219843	1.07219843	1	1.07219843
091001	0.9963147	-	-	-	-	-
091005	-	-	-	-	1.05207821	-

Pour les SNAP pour lesquelles il n'existait pas de facteurs d'abattement, il a été convenu de prendre facteur d'abattement = 1 (émissions constantes).

### b. Autres (si existant)

Suppression des émissions des centrales thermiques de Bouchain et d'Hornaing ainsi que de la Raffinerie des Flandres.

### 2. Proposées pour le 2020 tendanciel

### a. Facteurs d'abattement

Pour le tendanciel 2020, nous proposons les 3 scénarios d'Optinec IV<sup>7</sup> :

- AME : scénario Mesures Existantes (tendanciel) se basant sur la trajectoire de l'offre et de la demande énergétique qui devraient induire la réalisation des objectifs énergétiques français et de réduction des GES adoptés ou exécutés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010,
- AMSM : scénario Mesures Supplémentaires, Mesure Grenelle ; hypothèses sur l'évolution du système énergétique français pour respecter les objectifs de réductions des émissions de GES décidées à ce jour dans le cadre des lois Grenelle,
- AMO : scénario Mesures Objectif Grenelle, mise en œuvre de toutes les mesures postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2010, permettant de réaliser les objectifs énergétiques français, les objectifs de réductions de GES et de PA selon les objectifs des lois Grenelle.

Pour une meilleure lisibilité du document, les tableaux des facteurs d'abattement des trois scenarii se trouvent en annexe.

### b. Autres (si existant)

Néant, cependant, nous rappelons que les principales données d'entrées sur lesquelles une action est possible sont :

- les productions (en tonnes),
- les consommations énergétiques (en GJ),
- la fermeture/ouverture de sites industriels
- les modifications de VLE et *de facto* des facteurs d'émissions

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Source : Guide méthodologique : élaboration des PPA, méthodologie d'évaluation



 $Rapport\ N^{\circ}\ 01/2015/AA-Construction\ des\ \acute{e}missions\ tendancielles\ 2020\ et\ transcription\ des\ actions\ du\ PPA\ 2020$ 







# Hypothèses PPA

### 1. Utilisées pour le 2015 tendanciel +PPA

# Reg.1 : imposer des valeurs limites d'émissions pour toutes les installations fixes de chaufferie collective et/ou industrielle

Les conditions d'application de cette hypothèse, proposées par la DREAL, sont une réduction de 5% des émissions PM10 et de 10% des émissions de NOx pour les installations de puissance supérieure à 400kW et inférieures à 20 MW. La seule information concernant les puissances installées disponible est la liste des installations classées supérieures à 20MW.

Les SNAP concernées par cette hypothèse sont les SNAP 01 (Combustion dans les industries de l'énergie et de la transformation d'énergie) et 03 (Combustion dans l'industrie manufacturière).

La méthode d'application consiste donc en une sélection des communes pour lesquelles les installations de combustion de SNAP 01 et 03 existent, et qui sont de puissances inférieures à 20 MW (pour les installations classées), puis une application des pourcentages de réduction aux facteurs d'abattement pour ces codes SNAP pour les communes considérées.

SNAP	FE NOx	FE PM10	Commentaires		
010100	1	1	toutes sup 20 MW		
010200	1	1	toutes sup 20 MW		
010300	0,9	0,95	toutes sup 20 MW sauf Imperator pas dans la liste		
010400	0,9	0,95	sans objet		
010506	0,9	0,95			
0301	0,9	0,95			
0302	0,9	0,95			
0303	0,9	0,95			

### 2. Proposées pour le 2020 tendanciel +PPA

Les coefficients utilisés en 2015 seront réappliqués pour 2020 sauf mention contraire des service de la DREAL.









# Hypothèses validées

Sauf évolution connue, les facteurs d'émissions sont maintenus constants entre 2010 et 2020.

### 1. Hypothèses du tendanciel 2020

En l'absence d'hypothèses disponibles en région par secteur d'activités à l'issue de l'atelier relatif à l'industrie du 10 juin 2014 (en présence d'atmo, la DREAL – services Risques et Milieux, du S3PI HCD, Medef Artois et Medef NPdC), le choix se porte sur les facteurs d'abattement nationaux. Il est convenu d'attendre la mise à disposition de facteurs nationaux, en cours de réévaluation (post crise économique).

Facteurs d'abattement établis à partir du scénario AME entre 2010 et 2020, Optinec 5 (Octobre 2014)

SNAP	SO <sub>2</sub>	NOx	PM2.5	COVNM	$NH_3$
0101	0.12	0.36	0.17	1.67	1.30
0102	0.24	2.05	2.07	2.71	-
0103	0.34	0.92	0.92	0.95	-
0401	0.97	1.06	1.04	1.10	-
0104	1.20	0.92	0.82	0.91	-
0105	-	0.69	0.97	1.00	-
0503	0.00	-	-	0.00	-
0301	0.80	0.67	0.26	1.09	-
0302	0.87	0.41	0.42	0.39	-
0303	0.83	0.97	0.92	1.07	1.04
0402	1.23	1.40	1.12	1.28	ı
0403	1.25	-	1.08	1.08	1
0404	1.01	1.24	0.96	1.04	1.29
0405	-	1.17	0.91	0.83	-
0406	-	-	1.10	1.02	1.23
0601	-	-	-	1.09	-
0602	-	-	-	0.65	-
0603	-	-	-	1.32	-
0604	-	-	-	1.01	-
0605	-	-	-	-	0.99
0902	0.71	0.89	1.00	0.99	0.00
0904	0.98	0.99	-	0.74	-
0909	1.05	1.05	1.05	1.05	-
0910	-	-	-	0.96	1.05

En termes de créations et fermetures de sites, le tendanciel inclut :

- La centrale thermique d'Hornaing, site fermé et non requalifié,
- La centrale thermique de Bouchain, site transformé et évoluant vers un site combiné gaz, la consommation de charbon de l'année 2010 étant remplacée par une consommation équivalente de gaz.
- Le centre de valorisation énergétique Flamoval : prise en compte du tonnage disponible dans la base de données GEREP 2013.









#### 2. Hypothèses du tendanciel 2020 + PPA

Les actions réglementaires (n°10 et n°11) concernant **l'amélioration de la connaissance des émissions industrielles et l'amélioration de la surveillance des émissions industrielles** n'ont **pas fait l'objet d'évaluation**, faute de données disponibles. Le bénéfice sera dans l'inventaire plus précis une fois la mesure mise en œuvre.

L'action réglementaire (n°4) concernant le rappel d'interdiction du brûlage des déchets de chantiers n'est pas évaluée, faute de données disponibles dans l'inventaire des émissions.

Concernant l'action réglementaire (n°1) « imposer des VLE pour toutes les installations fixes de chaufferies collectives et individuelles », un affinage a été nécessaire par sous-secteur pour n'appliquer cette mesure qu'aux chaudières (et non pas aux fours et chaudières) pour les deux secteurs du chauffage urbain et de la combustion dans l'industrie.

Le service Risques de la DREAL a fourni un tableau des établissements concernés par la mesure et les anciennes et nouvelles VLE applicables. Le principe retenu, pour la transcription de l'action, est d'appliquer aux émissions de ces industriels pour le tendanciel 2020 le ratio [VLE<sub>2020</sub>/VLE<sub>2013</sub>].

Lorsque l'industriel s'est engagé à respecter un plafond d'émissions à échéance de 2020, la valeur d'engagement a remplacé celle calculée à partir du ratio VLE. Les sites concernés sont les sites Téréos d'Attin, d'Escaudœuvres et de Lillers.

NOM	ratio_PM10
CALAIS ENERGIE	0,5
CANELIA	0,5
LENS BIOMASSE ENERGIE	ND
DALKIA (Wattignies)*	0,5
DALKIA (Villae)*	0,2
DALKIA Béthune - Chaufferie de la ZUP	0,2
ENERGIE GRAND LITTORAL*	0,5
INGREDIA	1
NORD-ESTER	0,5
POLIMERI EUROPA FRANCE Dunes	1
RESONOR (ex DALKIA)*	1
R ENERGIE Alma	0,5
TEREOS* Attin	0,1
TEREOS* Escaudœuvres	4,0
TEREOS* Lillers	0,5









# Autres transports

# Construction de l'inventaire Autres transports 2010 (référence)

#### Méthodologie:

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide Methodo PCIT V finale 2colonnes.pdf
Les ajustements régionaux ont été précisés dans la note " Méthodologie d'élaboration de l'inventaire A2010
M2012 par secteur d'activité" (document support).

#### 1. Trafic aérien

#### Sources et bases de données utilisées :

- Facteurs de consommations et d'émissions :
  - Méthodologie EMEP/EEA 2013
  - o ICAO (International Civil Aviation Organization) Databank 2013 (données moteurs)
  - o MEET (Methodologies for Estimating Emissions from Air Traffic) 1997
  - FOCA (Federal Office of Civil Aviation) 2009
  - o OMINEA 2013 (CITEPA)
  - « Guide méthodologique pour la détermination des APU (« Auxiliary Power Unit »), CITEPA 2007

#### - Activités :

- o Aéroport de Lille-Lesquin : Nombre de mouvements par modèle d'aéronefs (A310, B737...)
- Aéroport de Valenciennes-Denain : Nombre de mouvements par type d'aéronefs (6 catégories)
- Aéroport Le Touquet : Nombre de mouvements total (commerciaux et non commerciaux)
- Aérodrome de Lens-Benifontaine : Consommation de carburant annuelle
- Union des aéroports français (<a href="http://www.aeroport.fr/">http://www.aeroport.fr/</a>): Nombre de mouvements total (commerciaux et non commerciaux) des aéroports et aérodromes NPdC.
- Données annexes : temps de phases du LTO cycle (Landing/Take-Off)
  - Guide méthodologique PCIT : Temps de phases pour un cycle standard et catégories des plateformes aéroportuaires françaises (A, B, C et D)
  - OMINEA 2013 (CITEPA): Temps Taxi (roulage au sol) par catégories de plateforme aéroportuaire
  - Aéroport de Lille-Lesquin (seule plateforme de catégorie B) : Temps Taxi spécifique fourni

#### Variables d'entrée :

- Facteurs de consommations et d'émissions en unité de masse par modèle d'aéronefs ou par type d'aéronefs, et par temps de phases du cycle LTO (kg/phase\_LTO) ou par cycle LTO (kg/LTO). Le nombre de cycle LTO est égal au nombre total de mouvement sur la plateforme aéroportuaire (décollage/atterrissage).
- Activités:
  - o Nombre de mouvements par modèle d'aéronefs ou par type d'aéronefs (direct ou estimation).
  - Consommation de carburant annuelle par plateforme aéroportuaire (kg)









Aóronorto du NDdC	Catégorie	Nombre de mouvements 2010					
Aéroports du NPdC	Categorie	Vols commerciaux	Vols non commerciaux	Total			
Lille-Lesquin	В	17 104	15 727	32 831			
Le Touquet-Côte d'Opale	С	478	23 435	23 913			
Calais-Dunkerque	С	402	22 920	23 322			
Valenciennes-Denain	С	268	18 983	19 251			
Merville-Calonne	С	0	59 212	59 212			

Source : Union des aéroports français

- Données annexes: temps de phases du cycle LTO (minutes) par catégories de plateforme aéroportuaire
  - Décollage (Take-Off)
  - o Montée (Climb)
  - Approche (Approach)
  - o Ralenti, roulage au sol (Taxi/ground idle)

#### Bilan:

Aéroports du NPdC	Catégorie	Consommation 2010 (tonnes)				
Aeroports du NPdC	Categorie	Kérosène*	AVGAS <sup>8</sup>	Total	% total	
Lille-Lesquin	В	4 582	35	4 618	81.7%	
Le Touquet-Côte d'Opale	С	110	69	178	3.2%	
Calais-Dunkerque	С	107	67	174	3.1%	
Valenciennes-Denain	С	81	51	132	2.2%	
Merville-Calonne	С	272	170	442	7.3%	

\*APU<sup>9</sup> compris

L'aéroport de Lille-Lesquin, de catégorie B, représente à lui seul 81% de la consommation totale de carburant du secteur aérien.

Aáronorta du NDdC	Catágorio	Emissions PM10 2010 (kg)					
Aéroports du NPdC	Catégorie	Kérosène	AVGAS	Abrasion	Total		
Lille-Lesquin	В	2 035	17	3 119	5 171		
Le Touquet-Côte d'Opale	С	47	33	2 272	2 352		
Calais-Dunkerque	С	46	32	2 216	2 294		
Valenciennes-Denain	С	35	24	1 680	1 739		
Merville-Calonne	С	117	82	5 625	5 823		

L'aéroport de Merville-Calonne ayant presque 60 000 mouvements annuels, les émissions de particules PM10 liées à l'abrasion des pneus sur la piste, estimées par un facteur d'émissions en unité de masse par cycle LTO, sont logiquement plus élevées sur cette plateforme.

#### 2. Trafic ferroviaire

#### Sources et bases de données utilisées :

- Facteurs de consommations et d'émissions :
  - o Méthodologie EMEP/EEA 2013
  - o SNCF 2009
  - « Note de cadrage sur le contenu CO<sub>2</sub> du kWh par usage en France » ADEME 2005
  - o OMINEA 2013 (CITEPA)

<sup>9</sup> APU :



<sup>8</sup> AVGAS:







#### - Activités:

 Réseau Ferré de France (RFF): Trafics moyens journaliers annuels (TMJA) par catégorie de trains (TER, TGV, fret, haut-le-pied)

Trains.km/an 2010						
Fret TGV HLP TER <b>Total</b>						
3 366 992	9 476 156	2 076 782	12 181 689	27 126 466		

TRANSPOLE : Consommation électrique des métros et tramways en kilowatt heure

#### - Données annexes :

SNCF : Répartition du matériel électrique en pourcentage par axe en 2011

o BD Carto : Géo référencement du réseau et kilométrage de voies ferrées

#### Variables d'entrée :

- Facteurs de consommations et d'émissions par type de combustibles et par catégorie de trains

#### - Activités :

- Trafics moyens journaliers annuels (TMJA) par catégorie de trains (TER, TGV, fret, haut-lepied)
- Consommation électrique annuelle des métros et tramways en kilowatt heure

#### Données annexes :

- Répartition du matériel roulant (électrique/diesel) en pourcentage par catégorie de trains (TER, TGV, fret, haut-le-pied) et par axe
- o Kilométrage de voies ferrées

#### Bilan:

NPdC 2010	Emissions de PM10 (kg)					
NPaC 2010	Combustion	Usure des freins, roues et rails	Usure des caténaires	Total		
Trafic ferroviaire hors métro et tramway	29 100	225 043	3 903	258 045		
Métro et Tramway	-	30 939	420	31 359		
Total	29 100	255 982	4 322	289 404		

Les émissions de PM10 liées à l'abrasion représentent près de 90% des émissions du secteur.

Le trafic des métros et tramways représente 11% des émissions de particules PM10 du secteur ferroviaire.

#### 3. Trafic fluvial

#### Sources et bases de données utilisées :

- Facteurs de consommations et d'émissions :
  - Méthodologie EMEP/EEA 2007
  - « Etude sur le niveau des consommations de carburant des unités fluviales françaises »
     ADEME 2006
  - o Guide méthodologique PCIT 2012
  - OMINEA 2013 (CITEPA)







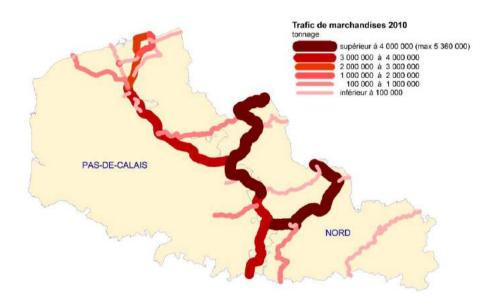


#### - Activités :

o Voies navigables de France (VNF) : Trafics sur les voies et nombre de passages aux écluses

	Longueur réseau (km)		
Trafic de marchandises	Tonnes.km	1 216 752 814	
Trafic de passagers	Nombre de	915	654
Trafic de plaisance	mouvements	11 164	

#### Trafics de marchandises par sections navigables



#### - Données annexes :

- o BD Carto 2010 : Géo référencement du réseau et kilométrage de voies navigables
- o BD TOPO 2009 : Géo référencement des écluses
- « Etude sur le niveau des consommations de carburant des unités fluviales françaises »
   ADEME 2006 : temps de passage aux écluses, fonction du gabarit de la voie

#### Variables d'entrée :

- Facteurs de consommations et d'émissions (kg/km et kg/heure)
- Activités :
  - Trafics de marchandises (tonnages), de passagers et de plaisance (nombre de passages) par section de voies navigables
  - Nombre de passages aux écluses
- Données annexes :
  - Temps de passage aux écluses, fonction du gabarit de la voie (minutes)
  - Kilométrage de voies navigables









#### Bilan:

NPdC 2010	Emissions PM10 (kg)
Trafic de marchandises	56 846
Trafic de passagers	1 042
Trafic de plaisance	689

#### 4. Trafic maritime

Ce secteur n'était pas pris en compte dans l'inventaire 2008, ni, de fait dans la projection 2015 qui en a été faite. Le secteur « autres transports » voit donc son périmètre augmenté dans l'inventaire 2010.

#### Sources et bases de données utilisées :

- Facteurs de consommations et d'émissions :
  - o OMINEA 2013 (CITEPA): facteurs d'émissions
  - o ENTEC: Ship emission inventory 2002 et 2010: facteurs de consommations
- Activités :
  - o Site internet : <a href="http://www.shipspotting.com">http://www.shipspotting.com</a> : type de navires (Calais)
  - Port de Calais : nombre de mouvements, nom des navires et numéro Lloyd's, données 2005-2008-2010 (Calais)
  - o Ifremer, Système d'informations halieutiques, rectangle statistique 30F1, Année 2008 (Boulogne-sur-Mer)
  - Port de Boulogne-sur-Mer (Boulogne-sur-Mer)
  - Port de Dunkerque : Nombre de mouvements par navire, avec nom et type des navires, poste à quai pour chaque bateau, données 2010
  - Site internet : <a href="http://www.marinetraffic.com/">http://www.marinetraffic.com/</a> pour la localisation des navires et la spatialisation des postes à quai
- Données annexes :
  - Guide méthodologique PCIT : Méthodologie Transports maritime et fluvial (Calais, Boulognesur-Mer)
  - Air Normand, Inventaire des Emissions en Haute-Normandie : temps de manœuvres par type de navire.

#### Variables d'entrée :

- Facteurs de consommations (GJ de carburant/heure) par type de navire et par temps de manœuvres : à quai, en navigation, en manœuvre, en attente.
- Facteurs d'émissions (kg<sub>polluant</sub>/GJ de carburant) par type de carburant.
- Activités :
  - Nombre de navires
  - o Nombre de mouvements annuel par
    - type d'activité et de navires :
      - Pêche
      - Commerce
      - Transmanche
      - Plaisance (pour ce dernier cas les données ne sont pas disponibles et donc pas comptabilisées dans l'inventaire 2010)









- type de navires :
  - pour Boulogne et Calais
    - cargo (general cargo, inland cargo)
    - vraquier (solid bulk)
    - cargo transportant des matières liquides (liquid bulk)
    - porte-conteneurs (*container*)
    - ferry et roulier (passenger, high speed ferry, passenger/Ro-ro)
    - chalutier, fileyeur, bateau de pêche en général (fishing)
    - remorqueur (tugs)
    - voilier (sail ship)
    - autre bateau (other ship)
  - pour Dunkerque
    - cargo (general cargo, inland cargo)
    - vraquier (solid bulk)
    - cargo transportant des matières liquides (liquid bulk et avitailleurs)
    - cargo transportant des matières solides (solid bulk)
    - porte-conteneurs (*container*)
    - ferry et roulier (*passenger, high speed ferry, passenger/Ro-ro*)
- o Temps par phase en minutes ou en heure
  - À quai moteur en marche
  - en navigation (approche portuaire et navigation dans les bassins)
  - en manœuvre
  - en attente
- Type de carburant utilisé par navire
- o Poste à quai d'arrivée et de transit (pour chaque navire)

# Hypothèses tendancielles

**Attention :** Pour un même mode de transport, il n'est pas possible, pour des raisons de cohérence de résultats de travailler en facteurs d'abattement pour le tendanciel (hypothèses optinec), puis en hypothèses sur les variables d'entrée de l'inventaire pour les hypothèses PPA. Ainsi, lorsque les facteurs d'abattement sont utilisés pour traduire les hypothèses optinec, les hypothèses PPA doivent être posées directement en termes de gain d'émissions (c'est-à-dire en facteurs d'abattement également).

#### 1. Utilisées pour le 2015 tendanciel

#### a. FA

SNAP N1	Code SNAP	COVNM	SO <sub>2</sub>	NOx	PM2.5	$NH_3$	PM10
T f: -	080200	0.46830277	0.42	0.4684406	0.74592257	ı	0.74592257
Trafic ferroviaire	080204	-	-	-	1.07298883	-	1.07298883
Terroviaire	080205	-	-	-	1.26549756	-	1.26549756
Navigation	080303	-	-	-	-	-	-
fluviale	080304	1.0293919	0.01042532	0.99288612	1.28049286	-	1.28049286
Trafic	080500	1.5325178	1.17492195	1.01057566	1.36044754	-	1.36044754
aérien	080505	-	-	-	-	-	-

Pour les SNAP pour lesquelles il n'existait pas de facteurs d'abattement, il a été convenu de prendre facteurs d'abattement = 1 (émissions constantes).

#### b. Autres (si existant)

Néant.









Dans l'inventaire 2008 le secteur maritime n'était pas pris en compte. Les émissions de ce secteur ne pouvaient donc pas être estimées pour 2015.

#### 2. Proposées pour le 2020 tendanciel

#### a. Facteurs d'abattement (scénario AMSM)

SNAP N1	SNAP	SO <sub>2</sub>	NOx	PM2.5	COVNM	NH <sub>3</sub>	Groupements inventaire
	080201	0.29702102	0.29702102	0	0.29702102		090200
Trafic	080203	0.29702102	0.29702102	0.29702102	0.29702102		080200
ferroviaire	080204			1			080204
	080205			1			080205
Navigation	080302	1.19535548	0.98121721	1.05095548	0.2917565		080302
fluviale	080304	0.01195355	0.92664478	1.19535548	0.98760653		080304
Activités	080402	0.52914391	1.03314408	1.03314408	1.03314408		080402
maritimes	080403	0.3829426	0.69722312	0.69727073	0.69722312		080403
Trafic	080501	1.00085317	1.00085317	1.00085317	1.00085317		080500
aérien	080502	1.21837965	1.21837965	1.21837965	1.21837965		060300

Pour les SNAP pour lesquelles il n'existe pas de facteurs d'abattement, il a est proposé de prendre facteurs d'abattement = 1 (émissions constantes).

#### b. Autres (si existant)

Néant

## Hypothèses PPA

#### 1. Utilisées pour le 2015 tendanciel +PPA

Néant

#### 2. Proposées pour le 2020 tendanciel +PPA

Néant, néanmoins nous rappelons que les paramètres principaux pour l'ensemble du secteur « autres transports » sont :

- les répartitions par type de véhicules (qui influent sur la consommation et les émissions)
- le nombre de mouvements.

# Hypothèses validées

Trois points sont abordés en préambule à la réunion sur les données d'entrée de l'inventaire :

- 1/ Aéroport de Merville : interrogations sur le nombre importants de vols non commerciaux en 2010, confirmés par l'existence d'une « école »
- 2/ Ferroviaire : écart important entre les données d'entrée atmo et celles disponibles auprès du SDII, alors qu'elles proviennent toutes de la même source RFF. Le SDII vérifie auprès de RFF les chiffres (questions autour de la prise en compte des données HLP)
- 3/ Fluvial : écart sur les tonnes.km du transport de marchandises. Atmo vérifie si ce n'est pas dû au descriptif différent du réseau.

Après vérification, les données utilisées sont validées.









#### 1. Hypothèses du tendanciel 2020

Les SNAP, pour lesquelles nous ne disposons pas de facteurs d'abattement nationaux ni d'hypothèses régionales, seront maintenues constantes entre 2010 et 2020.

Sauf évolution connue, les facteurs d'émissions sont maintenus constants entre 2010 et 2020.

#### a. Le trafic aérien

Le service Milieux prend contact avec la DGAC pour des hypothèses régionales.

Si les hypothèses ne sont pas disponibles, l'option des **facteurs d'abattement nationaux** sera retenue selon la répartition suivante :

- Les facteurs d'abattement relatifs à la SNAP 080501 seront appliqués aux aérodromes de Valenciennes, Le Touquet, Merville et Calais-Dunkerque.
- Les facteurs d'abattement relatifs à la SNAP 080502 seront appliqués à l'aéroport de Lille Lesquin.

Suite aux échanges avec la DGAC sur la disponibilité des données 2010 et des prospectives 2020, l'état d'avancement des travaux de l'inventaire ne permettra pas de réintégrer des données pour l'année 2010. Par contre, une analyse des différences / similitudes sera effectuée au second semestre. Atmo a adressé le format des données d'entrée pour les prospectives 2020.

Facteurs d'abattement établis à partir du scénario AME entre 2010 et 2020, Optinec 5 (Octobre 2014)

Les facteurs d'abattement disponibles sont établis aux SNAP de niveau 2, ne permettant pas la distinction des aéroports. Les facteurs d'abattement nationaux sont donc appliqués à la totalité des aéroports.

SNAP	SO <sub>2</sub>	NOx	PM2.5	COVNM	NH <sub>3</sub>
0805	1.28	1.08	1.45	1.69	-

#### b. Le trafic ferroviaire

Après échange avec le service SDII et face à la difficulté de consolidation d'hypothèses régionales, l'hypothèse des facteurs d'abattement nationaux est retenue.

Facteurs d'abattement établis à partir du scénario AME entre 2010 et 2020, Optinec 5 (Octobre 2014)

Les facteurs d'abattement disponibles sont établis aux SNAP de niveau 2, les facteurs s'appliquent à l'ensemble de la SNAP 0803 « Trafic ferroviaire ».

SNAP	SO <sub>2</sub>	NOx	PM2.5	COVNM	NH <sub>3</sub>
0802	0.42	0.40	0.70	0.40	-









#### c. Le trafic fluvial

Le canal Seine Nord n'est pas pris en compte dans le tendanciel. La Lys passe en grand gabarit (si les hypothèses régionales sont retenues).

- pour les **passagers** : option des **FA nationaux** 

- pour la **plaisance : constant** 

- pour les marchandises : option des hypothèses régionales.

Cette répartition des hypothèses nationales et régionales sur le secteur du transport fluvial n'est plus valable, compte tenu du niveau SNAP 2 des facteurs d'abattement. Faute d'hypothèses régionales, les facteurs d'abattement nationaux sont appliqués à l'ensemble de la « SNAP 0803 Navigation fluviale », sans distinction possible de type de transport (plaisance, marchandises, passagers).

Facteurs d'abattement établis à partir du scénario AME entre 2010 et 2020, Optinec 5 (Octobre 2014)

SNAP	SO <sub>2</sub>	NOx	PM2.5	COVNM	NH <sub>3</sub>
0803	1.00	0.87	1.80	0.19	-

#### d. Le trafic maritime

#### L'option des FA nationaux est retenue.

Facteurs d'abattement établis à partir du scénario AME entre 2010 et 2020, Optinec 5 (Octobre 2014)

SNAP	SNAP SO <sub>2</sub>		PM2.5	COVNM	NH <sub>3</sub>
0804	0.27	1.01	1.02	1.01	-

#### 2. Hypothèses du tendanciel 2020 + PPA

Le PPA ne fixe pas d'actions pour ce secteur.







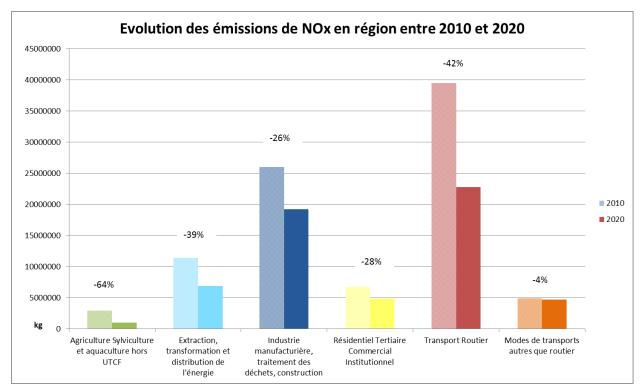


# **Emissions 2020**

L'ensemble des hypothèses décrites précédemment et appliquées sur la base d'émissions 2010 permet l'estimation des émissions 2020, présentées dans le tableau suivant.

Emissions en tonnes	NOx	PM10
Agriculture, sylviculture	1 049	4 125
Extraction, transformation et distribution de l'énergie	6 944	255
Industrie manufacturière, traitements des déchets et construction	19 215	4 360
Résidentiel, tertiaire commercial et institutionnel	4 881	2 649
Transport routier	22 764	2 827
Autres transports	4 729	645
Emetteurs non inclus dans le total France	5 584	-
Total régional	65 165	14 950

La baisse des émissions par secteur d'activité pour les oxydes d'azote varie de -4% (pour les autres transports) à -64% (agriculture, sylviculture). La faible diminution des émissions des autres transports s'explique par le choix des facteurs d'abattement nationaux 2020, proches ou supérieurs à 1 pour les oxydes d'azote.



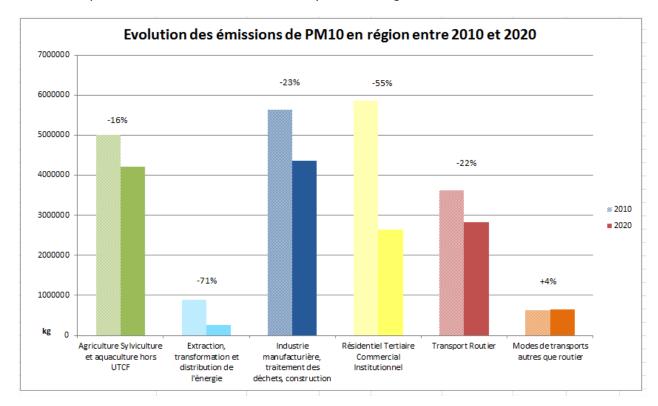








Concernant les PM10, l'évolution des émissions varie d'une augmentation de 4% (pour les autres transports) à une baisse de 71% (pour le secteur de la transformation de l'énergie). Cette forte baisse s'explique notamment par la fermeture de la centrale thermique d'Hornaing.



Les résultats sont également disponibles de façon cartographique et se trouvent dans les pages suivantes. Enfin, l'évaluation des gains d'émissions par action (réglementaire et d'accompagnement) est synthétisée dans les deux derniers tableaux.







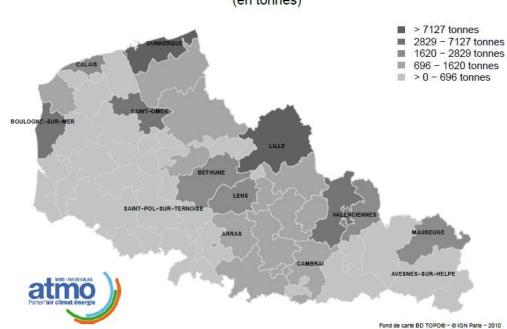






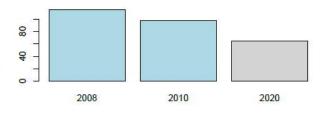
# Oxydes d'azote (NOx)





Scénarisation des émissions 2020 incluant les actions du PPA à partir des émissions A2010\_M2012\_V2 et du scénario tendanciel à échéance 2020 (Optinec 5, scénario AME) et des actions réglementaires et d'accompagnement du PPA NPdC échéance 2020 pour les 6 activités principales. La scénarisation porte sur 11 polluants atmosphériques et gaz à effet de serre. Lorsque les facteurs d'évolution ne sont pas disponibles les émissions sont considérées constantes. Données Scenarisation\_A2020\_M2014\_V2

#### Evolution et projection des émissions du territoire (en kt)

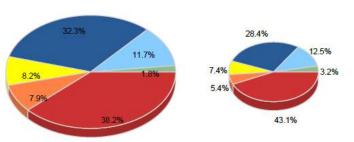




#### Nord-Pas-De-Calais

## Projection 2020 régionale

#### Répartition des émissions par secteur d'activité



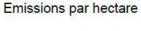
Répartition (en %) des émissions de NOx sur la région Nord-Pas-de-Calais par secteur d'activité - Projection 2020

Répartition (en %) des émissions de NOx sur la région Nord-Pas-de-Calais par secteur d'activité - Année 2010

- Agriculture, sylviculture et aquaculture hors UTCF \*
- Extraction, transformation et distribution d'énergie
- Industrie manufacturière, traitement des déchets, construction
- Résidentiel, tertiaire, commercial, institutionnel Modes de transport autres que routier
- Transport routier

### Emissions par habitant













<sup>\*</sup> Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt



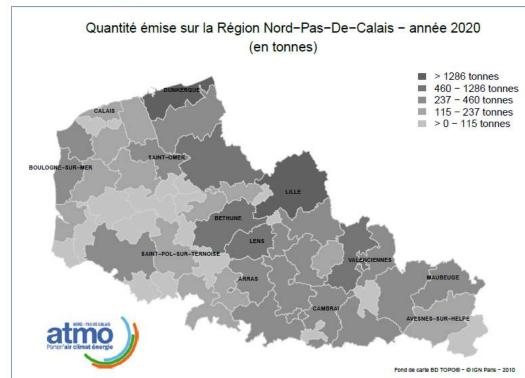






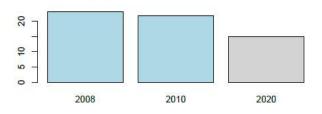


# Particules (PM10)



Scénarisation des émissions 2020 incluant les actions du PPA à partir des émissions A2010\_M2012\_V2 et du scénario tendanciel à échéance 2020 (Optinec 5, scénario AME) et des actions réglementaires et d'accompagnement du PPA NPdC échéance 2020 pour les 6 activités principales. La scénarisation porte sur 11 polluants atmosphériques et gaz à effet de serre. Lorsque les facteurs d'évolution ne sont pas disponibles les émissions sont considérées constantes. Données Scenarisation\_A2020\_M2014\_V2

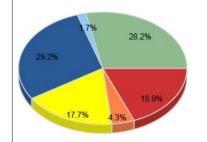
#### Evolution et projection des émissions du territoire (en kt)

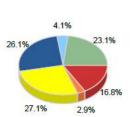


#### Nord-Pas-De-Calais

## Projection 2020 régionale

#### Répartition des émissions par secteur d'activité





Répartition (en %) des émissions de PM10 sur la région Nord-Pas-de-Calais par secteur d'activité - Projection 2020

Répartition (en %) des émissions de PM10 sur la région Nord-Pas-de-Calais par secteur d'activité - Année 2010

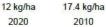
- Agriculture, sylviculture et aquaculture hors UTCF \*
- Extraction, transformation et distribution d'énergie
- Industrie manufacturière, traitement des déchets, construction
- Résidentiel, tertiaire, commercial, institutionnel
- Modes de transport autres que routier Transport routier
- \* Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt

#### Emissions par habitant



## Emissions par hectare













# Tableau récapitulatif des actions réglementaires du PPA

Actions	Type de mesure	Secteur	Scénarisation 2020+PPA*	Evaluation individuelle action	Kg de PM non émis	Gains en émission (% du secteur concerné)
Réglementaire 1	Imposer des VLE pour toutes les installations fixes de chaufferies collectives et individuelles	IDEC	✓	Oui	19 904	0.4%
Réglementaire 2	Limiter les émissions de particules dues aux équipements individuels de combustion au bois	RT	✓	Oui	24 209	0.8%
Réglementaire 3	Rappeler l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts	RT	✓	Oui	180 685	6.3%
Réglementaire 4	Rappeler l'interdiction du brûlage des déchets de chantiers	IDEC	-	Non	ND	ND
Réglementaire 5	Rendre progressivement obligatoires les plans de déplacements Etablissements, Administrations et Etablissements scolaires	TR	✓	Oui	18 818	0.7%
Réglementaire 6	Organiser le covoiturage dans les zones d'activités de plus de 5000 salariés	TR	✓	Oui	3 227	0.1%
Réglementaire 7	Réduire de façon permanente la vitesse et mettre en place la régulation dynamique sur plusieurs tronçons routiers sujets à congestion en région Nord — Pas-de-Calais	TR	<b>√</b>	Oui	1 005	0.03%
Réglementaire 8	Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les documents d'urbanisme	RT	-	Non	ND	ND
Réglementaire 9	Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les études d'impact	RT	-	Non	ND	ND
Réglementaire 10	Améliorer la connaissance des émissions industrielles	IDEC	-	Non	ND	ND
Réglementaire 11	Améliorer la surveillance des émissions industrielles	IDEC	-	Non	ND	ND
Réglementaire 12	Réduire et sécuriser l'utilisation des produits phytosanitaires – actions Certiphyto et Ecophyto	AGRI	-	Non	ND	ND
Réglementaire 13	Diminuer les émissions en cas de pic de pollution : mise en œuvre de la procédure inter-préfectorale d'information et d'alerte de la population	Tous secteurs	-	Non	ND	ND
Réglementaire 14	Inscrire les objectifs de réduction des émissions dans l'air dans les nouveaux PDU et PLUi et à échéance de la révision des PDU et PLUi	TR	A définir	Oui		

\* : actions prises en compte dans les émissions 2020+PPA









# Tableau récapitulatif des actions d'accompagnement du PPA

Actions	Type de mesure	Secteur	Scénarisation 2020+PPA*	Evaluation individuelle de l'action	Kg de PM non émis	Gains en émission (% du secteur concerné)
Accompagnement 1	Promouvoir la charte « CO <sub>2</sub> , les transporteurs s'engagent » en région	TR	✓	Oui	27 089	0.9%
Accompagnement 2	Développer les flottes de véhicules moins polluants	TR	✓	Gain exprimé pour les actions	14 421	0.5%
Accompagnement 3	Promouvoir les modes de déplacement les moins polluants	TR	✓	d'accompagnement n°2 et n°3		0.570
Accompagnement 4	Sensibilisation des particuliers concernant les appareils de chauffage	RT	✓	Oui	12 105	0.4%
Accompagnement 5	Information des professionnels du contrôle des chaudières sur leurs obligations	RT	-	Non	ND	ND
Accompagnement 6	Promouvoir le passage sur banc d'essai moteur des engins agricoles	AGRI	✓	Oui	353	0.008%
Accompagnement 7	Sensibiliser les agriculteurs et les former dans les lycées professionnels	AGRI	-	Non	ND	ND
Accompagnement 8	Placer les habitants en situation d'agir dans la durée en faveur de la qualité de l'air		-	Non	ND	ND









# Conclusion

Les travaux de réflexion entamés sur l'inventaire tendanciel 2020 et sur la transcription des actions du Plan de Protection de l'Atmosphère en Nord – Pas-de-Calais ont permis d'aboutir à deux bases inventoriales :

- Base tendanciel 2020
- Base 2020 + PPA, intégrant les actions du Plan.

#### Les secteurs d'activités sont :

- Le secteur Résidentiel Tertiaire
- Le secteur de l'Industrie, du Traitement des Déchets, du Bâtiment et de la Construction
- Le secteur Transport Routier
- Le secteur Agriculture Sylviculture
- Le secteur des Autres Transports.

Ces bases compilent, pour chaque secteur d'activités, des hypothèses nationales appliquées à la région et des hypothèses régionales établies et validées par les différents partenaires des ateliers thématiques.

Pour les activités pour lesquelles nous ne disposions de facteurs d'abattement nationaux ou d'hypothèses régionales, les émissions sont considérées comme constantes entre 2010 et 2020.

Une grande majorité des actions réglementaires et d'accompagnement du PPA ont été transcrites en termes de gains d'émissions. D'une manière générale, les actions dites de sensibilisation ou d'amélioration des connaissances n'ont pu être évaluées, faute de données disponibles.

### Il s'agit :

- Pour les actions réglementaires : des actions 4, 10 et 11 (secteur IDEC) ; 8 et 9 (secteur RT) et 13 (procédure inter-préfectoral)
- Pour les actions d'accompagnement : des actions 5 (secteur RT) ; 7 (secteur Agri) et 8 (agir en faveur de la qualité de l'air).

L'action réglementaire concernant l'objectif de réduction des émissions dans les PDU (action réglementaire 14) sera traitée spécifiquement avec MEL et la DREAL Nord – Pas-de-Calais.









# **ANNEXES**







# **ANNEXE 1: RESIDENTIEL - TERTIAIRE**

#### Variables d'entrée :







- Logements:
  - o Répartition bois/charbon par type, taille, période d'achèvement des logements
  - Parc par commune, par période d'achèvement, par surface moyenne, par nombre de pièces, par type de logement, par catégorie de logements, par type de chauffage, par combustible, ... selon les champs INSEE pour le détail des variables, voir <a href="http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/fichiers detail/RP2009/doc/contenu rp2009 LOGEMT.pdf">http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/fichiers detail/RP2009/doc/contenu rp2009 LOGEMT.pdf</a> sauf cas particuliers (sélection partielle, regroupements), voir après le tableau.

INSEE		CATL	CHFL	CMBL	HLML	INPER	NBPI	<b>STOCD</b>	SURF	TYPL	ΣIPONDL	
-------	--	------	------	------	------	-------	------	--------------	------	------	---------	--

Type de logement (TYPL)

Maison individuelle Logement dans un immeuble collectif

Catégories de logements (CATL → CAT) :

Résidence principale Résidence secondaire (somme des résidences secondaires et des logements occasionnels) Logement vacant

- Statut (STOCD, STATUT)
  - 1 Propriétaire
  - 2 Locataire
- Facteurs de consommation : par période (date de construction du logement), type de combustible, type de logement, type d'usage → chauffage individuel, chauffage d'appoint, ECS, cuisson et électricité spécifique pour les maisons et les appartements utilisant l'électricité ou le gaz naturel en énergie principale, ainsi que les maisons utilisant le bois, le charbon, le GPL ou le fioul en énergie principale.

# PERIODE USAGE MCP TYPL CAT NAPFUE\_TER NAPFUE\_QUATER EQUIPEMENT AGE CU\_REEL\_2006

Usages (USAGE)

Chauffage individuel Chauffage collectif Chauffage d'appoint Eau chaude sanitaire Cuisson Froids ménagers Lavage-Séchage Éclairage Autres

• Mode de chauffage principal (MCP) :

IND - Chauffage central individuel COL - Chauffage central collectif AUT - Autres équipements

Équipement (EQUIPEMENT)

CHAUDIERE – (Chauffage central, Bois et Charbon)
POELE – (Appareil indépendant, Bois et Charbon)
CUISINIERE – (Appareil indépendant Bois)









FOYER OUVERT - (Appareil indépendant Bois) FOYER FERME – (Appareil indépendant Bois) ENSEMBLE – (Pas de distinction EQUIPEMENT)

• Age pour les équipements bois (AGE)

ANCIEN: Avant 1996

RECENT: Après 1996 – moyennement performant

PERFORMANT : Après 1996 - Performant ENSEMBLE : (Pas de distinction AGE)

- Climat : DJU moyens et DJU annuels, permettant de pondérer annuellement les CU

- Facteurs d'émission : par combustible, par usage, par type d'équipement, par âge d'équipement, par type de logement

année code\_snap code\_napfue code\_usage mcp nom\_usage code\_équipement Code\_âge

### Hypothèses PPA

- Un nouveau parc de logements
  - destruction de logements existants : part de destruction par période (âge du logement)

0 - DESTRUCTION
PERIODE\_CEREN INSEE PART

o construction de nouveaux logements : part des constructions par catégorie (RP/RS) par commune, par combustible (type et énergie) selon les départements

0 - PROSPECT\_COMB
DEPT TYPL GN URBAIN NAPFUE PART

et

0 - PROSPECT\_CAT









construction de nouveaux logements HLM :part par type, période (lien avec la RT)

0 - PROSPECT\_HLM
PERIODE PERIODE\_CEREN TYPL HLML PART

 Une évolution des usages : part par milieu (urbain, périurbain, rural), type de logement, énergie, usage, type de chauffage

0 - PROSPECT\_MCP\_USAGE
MILIEU TYPL NAPFUE USAGE MCP PART

o Éventuellement une part de substitution des énergies par période, type, énergie initiale et énergie finale

0 - Substitution\_COMB
GN URB PERIODE TYPL NAPFUE PART NAPFUE\_SUB

- Raccordements au réseau : Liste des communes raccordées au chauffage urbain, et liste des communes raccordées au gaz naturel
- Des facteurs de consommation ajustés
  - o Gain en efficacité active des équipements par énergie, usage et MCP

0 - Corresp\_EFFICACITE\_ACTIVE
NAPFUE USAGE MCP GAIN\_EQUIP

o Gain en efficacité passive par période, usage, type de logement, énergie

0 - Corresp\_EFFICACITE\_PASSIVE
PERIODE\_CEREN USAGE TYPL HLML NAPFUE GAIN\_EFFICACITE\_BESOINS

 Consommations unitaire par période, usage, MCP, type de logement, catégorie de logement, énergie

0 - Corresp\_CU
PERIODE\_CEREN USAGE MCP TYPL CAT NAPFUE CU

- Éventuellement les consommations régionales par type d'énergie
- Valeurs des facteurs d'émission par énergie, usage, mode de chauffage principal

FE
NAPFUE USAGE MCP NOX COVNM PM10 PM25

Dans tous les cas, les valeurs des parts doivent être indiquées par un nombre compris entre 0 et 1.









Le nouveau parc et les nouveaux facteurs de consommation peuvent bien sûr être remplacés en données d'entrée par un état prévisionnel des consommations communales non corrigées climat, exprimées en GJ par type d'énergie, d'usage, d'équipement, âge,... voir tableau ci-dessous.

DEPT	INSEE	PERIODE	TYPL	CAT	HLML	USAGE	MCP	APFUE_QUAT ER	QUIPEMENT	AGE	IPONDL	ONSO_EF_GJ_ REEL	CONSO_EF_GJ_ REEL_BOUCLE
								NAI	EQ			COL	CO







# **ANNEXE 2**







Optinec 4 : FA établis à partir du scénario AME entre 2010 et 2020

EL 4 . FA ELC	abiis a partir du	SCENATIO AME	E entre 2010 et 2020 AME				
SNAP	SO <sub>2</sub>	NOx	PM2.5	COVNM	NH <sub>3</sub>		
010101	0.51211105	0.59027051	0.72910725	0.94034129	0.68054123		
010101	0.51211105	0.59027051	0.72910725	0.10290208	0.00054125		
010102	2.32040205	2.84728902	2.99717387	3.06222371			
010104	2.2114763	2.2114763	2.2114763	2.2114763	2.2114763		
010105	1.38056879	1.38056879	1.38056879	1.38056879	1.38056879		
010201	0 <sup>1</sup>	0	0	0	1.50050075		
010202	0.04341391	0.69770246	0.64637856	0.91361585			
010203	0.39322525	1.10258785	1.69986718	0.99029766			
010301	0.58545934	0.82940073	0.82940073	0.83339533			
010302	0.58545934	0.82940073	0.82940073	0.83339533			
010304	0.58545934	0.82940073	0.82940073	0.83339533			
010305	0.000 .000 .	0.82940073	0.82940073	0.83339533			
010306	0.58545934	0.82940073	0.82940073	0.83339533			
010403	1	1	1	1			
010406	1	1		1			
010407	1			1			
010501	1	1		1			
010506	1.22611175	1.22611175	1.22611175	1.22611175			
030101	0.98566012	0.99294078	1.01023234	1.01161867			
030102	1.0131343	1.02319153	1.14522602	1.14560371			
030103	0.86204905	1.13196637	1.2119371	1.03363543			
030203	1.35416667	1.35416667		1.35416667			
030204	0.98558187	0.98558187	0.98558187	0.98558187			
030301	1.35416667	1.35416667	1.35416667	1.35416667			
030302	1.05482832	1.20386829		1.11053032			
030303	1	1	1	1			
030304							
030305		0.93952968	0.93952968	0.93952968			
030306							
030307	0.93952968		0.93952968				
030308							
030309							
030310	0.93952968	0.93952968	0.93952968	0.93952968			
030311	0.93873227	1.16884861	1.45918192	0.90925381	1.01369863		
030312	0.98558187	0.98558187	0.98558187	0.98558187			
030313	0.98558187	0.98558187	0.98558187	0.98558187	0.98558187		
030314	1.22569358	1.33333333	1.33333333	1.33333333	1.23805752		
030318	1	1	1	1	1		
030319	0.98558187	0.98558187	0.98558187	0.98558187			
030320	0.98558187	0.98558187	0.98558187	0.98558187			
030323							
030325	0.98558187	0.98558187		0.98558187			
040101				0.83339533			

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En 2020 le LCSQA considère qu'il n'y aura pas d'émissions liées à cette sous snap.







040102	0.58545934	0.82940073	0.82940073	0.83339533	
040103	0.58545934	0.82940073		0.83339533	
040104				0.83339533	
040105	0.58545934	0.82940073			
040201			1.35416667	1.35416667	
040203	1.35416667	1.35416667	1.35416667		
040206	1.35416667	1.35416667	1.35416667	1.35416667	
040207	1.06485207	1.06485207	1.06485207	1.06485207	
040208			1.23173192	1.23173192	
040301	1.1		1.1	1.1	
040305			1	1	
040401	1				
040402		0.76090779			0.76090779
040403		1		1	1
040404					1
040405					1
040407			1		1
040408					1
040409	1	0.96322937	1	1	
040410	1		1		
040412					
040414			1		
040416	1	1		1	1
040501				1	
040502				1	
040504				1	
040506				1	
040507				1	
040508			1	1	
040509				1	
040510				1	
040511				1	
040512					
040515					
040521		1		1	
040527		1		1	
040601				1	
040605				1.04736076	
040606				1	
040607			1	1	
040608				1	
040611			1	1	
040619					1
040620			1.04736076		
040621			1		
040622			1		
040623	11		1		
040624	111		1.04736076		







	Г		Γ	Γ	<del></del>
040625				0.96596097	
040627			1		
050201				1	
050301	0	0		0	
050302				0	
050401				0.83666238	
050402				0.96292365	
050501				0.89765963	
050502				0.90220606	
050503				0.33473867	
050603				1.22611175	
060101				1.20709608	
060103				1.08941729	
060105				1.20709608	
060106				0.58678745	
060108				0.96817668	
060201				0.65788123	
060301				0.58427201	
060302				1.02842657	
060303				1.20709608	
060304				1.02296278	
060305				1.0998014	
060306				0.58096285	
060307				1.04722042	
060308				0.95097424	
060309				0.56436365	
060311				1	
060314				0.6330932	
060401				1	
060403				0.75318007	
060404				1.12166617	
060405				0.58962552	
060406				0.63708347	
060503				0.03708347	1.13999823
080801	0.0111837	0.32280251	0.19454949	0.39856029	1.133333623
080802	0.0111037	0.52200251	1	0.55050025	
090201	0	0	0	0	0
090201	0.94032223	0.94005177	0.94039764	0.94015813	
090202	0.58545934	0.82940073	0.82940073	0.83339533	
090205	1.04736076	1.04736076	1.04736076	1.04736076	
090205	0	0	0	0	
090206	1		1	1	
	1	1	1	0.56850996	
090401					
090402	1.04726076	1.04726076	1.04726076	0.52898774	
090901	1.04736076	1.04736076	1.04736076	1.04736076	
091001				0.89738321	1 02750502
091005					1.02750592







Optinec 4 :FA établis à partir du scénario AMSM entre 2010 et 2020

<u>ec .</u>	+ :FA etabili	<u>s a partir du s</u> I	cenario AMSM	1 entre 2010 e	et 2020	1
	CNIAD	20	NOv	AMSM	COVAINA	NILI
-	SNAP	SO <sub>2</sub>	NOx	PM2.5	COVNM	NH <sub>3</sub>
-	010101		0.32244105	0.44225378	0.3983031 0.00787211	0.29963641
-	010102	0.31593954	0.32244105 1.08750119			
	010104	0.35420512		1.2950197	1.38493391	0.20106204
-	010105	0.20186284	0.20186284	0.20186284	0.20186284	
	010106	1.38056879	1.38056879	1.38056879	1.38056879	1.38056879
-	010201	0 02576529	0 60200225	0 54777652	0	
-	010202	0.03576538		0.54777652		
-	010203	0.33363668	0.97817568	1.39397904		
-	010301	0.58488853	0.82859208	0.82859208	0.83247956	
-	010302	0.58488853	0.82859208	0.82859208	0.83247956	
-	010304	0.58488853	0.82859208	0.82859208	0.83247956	
	010305	0.50400053	0.82859208	0.82859208	0.83247956	
-	010306	0.58488853	0.82859208	0.82859208	0.83247956	
-	010403	1	1	1	1	
-	010406	1	1		1	
-	010407	1			1	
	010501	1	1	4 4 0 4 4 4 4 4 2	1	
	010506		1.10414143			
	030101	0.98451823		1.00995556	1.01019802	
	030102	0.93625512	0.96243277	1.0141772	1.03406624	
	030103	0.83478731	1.03966316	1.03021272	0.98863658	
	030203	1.35416667	1.35416667		1.35416667	
	030204	0.98558187	0.98558187	0.98558187	0.98558187	
-	030301	1.35416667	1.35416667	1.35416667	1.35416667	
-	030302	1.05482832	1.20386829		1.11053032	
-	030303	1	1	1	1	
	030304					
	030305		0.93952968	0.93952968	0.93952968	
	030306					
	030307	0.93952968		0.93952968		
	030308					
<u> </u>	030309					
<u> </u>	030310	0.93952968	0.93952968	0.93952968	0.93952968	
	030311	0.93873227	1.16884861	1.45918192	0.90925381	1.01369863
	030312	0.98558187	0.98558187	0.98558187	0.98558187	
	030313	0.98558187	0.98558187	0.98558187	0.98558187	0.98558187
	030314	1.22569358	1.33333333	1.33333333	1.33333333	1.23805752
	030318	1	1	1	1	1
	030319	0.98558187	0.98558187	0.98558187	0.98558187	
	030320	0.98558187	0.98558187	0.98558187	0.98558187	
	030323					
	030325	0.98558187	0.98558187		0.98558187	
	040101				0.83247956	
	040102	0.58488853	0.82859208	0.82859208	0.83247956	
	040103	0.58488853	0.82859208		0.83247956	







040104				0.83247956	
040105	0.58488853	0.82859208			
040201			1.35416667	1.35416667	
040203	1.35416667	1.35416667	1.35416667		
040206	1.35416667	1.35416667	1.35416667	1.35416667	
040207	1.06485207	1.06485207	1.06485207	1.06485207	
040208			1.23173192	1.23173192	
040301	1.1		1.1	1.1	
040305			1	1	
040401	1				
040402		0.76090779			0.76090779
040403		1		1	1
040404		_			1
040405					1
040407			1		1
040408			1		1
040408	1	0.96322937	1	1	
040409	1	0.90322937	1	Т	
040410	1		<b>T</b>		
			1		
040414	1	4	1	4	1
040416	1	1		1	1
040501				1	
040502				1	
040504				1	
040506				1	
040507				1	
040508			1	1	
040509				1	
040510				1	
040511				1	
040512					
040515					
040521		1		1	
040527		1		1	
040601				1	
040605				1.04736076	
040606				1	
040607			1	1	
040608				1	
040611			1	1	
040619					1
040620			1.04736076		
040621			1		
040622			1		
040623			1		
040624			1.04736076		
040625				0.96596097	
10025			[	3.3333337	







040627			1		
050201				1	
050301	0	0		0	
050302				0	
050401				0.83666238	
050402				0.96427758	
050501				0.89765963	
050502				0.90220606	
050503				0.33633397	
050603				1.10414143	
060101				1.20709608	
060103				1.08941729	
060105				1.20709608	
060106				0.58678745	
060108				0.96817668	
060201				0.65788123	
060301				0.58427201	
060302				1.02842657	
060303				1.20709608	
060304				1.02296278	
060305				1.0998014	
060306				0.58096285	
060307				1.04722042	
060308				0.95097424	
060309				0.56436365	
060311				1	
060314				0.6330932	
060401				1	
060403				0.75318007	
060404				1.12166617	
060405				0.58962552	
060406				0.63708347	
060503					1.13999823
080801	0.0111837	0.32280251	0.19454949	0.39856029	
080802			1		
090201	0	0	0	0	0
090202	0.94032223	0.94005177	0.94039764	0.94015813	
090203	0.58488853	0.82859208	0.82859208	0.83247956	
090205	1.04736076	1.04736076	1.04736076	1.04736076	
090206	0	0	0	0	
090207	1	1	1	1	
090401				0.56850996	
090402				0.52898774	
090901	1.04736076	1.04736076	1.04736076	1.04736076	
091001				0.89738321	
091005	4				1.02750592







Optinec 4 : FA établis à partir du scénario AMO entre 2010 et 2020

1 . I / CCGDI	lis à partir du scénario AMO entre 2010 et 2020 AMO				
SNAP	SO <sub>2</sub>	NOx	PM2.5	COVNM	NH <sub>3</sub>
010101			0.39922672		
010102	0.27184921		0.39922672	6.96E-05	
010104	0.05295018		0.39210538	0.42676783	
010105	0.00177562	0.00177562	0.00177562	0.00177562	0.00177562
010106	1.38056879	1.38056879	1.38056879	1.38056879	1.38056879
010201	0	0	0	0	
010202	0.05317746		0.81461458	•	
010203	0.49643303	1.45547158	2.0741641	1.3426212	
010301	0.5615966	0.79559518	0.79559518	0.79106041	
010302	0.5615966	0.79559518	0.79559518	0.79106041	
010304	0.5615966	0.79559518	0.79559518	0.79106041	
010305	#DIV/0!	0.79559518	0.79559518	0.79106041	
010306	0.5615966	0.79559518	0.79559518	0.79106041	
010403	1	1	1	1	
010406	1	1		1	
010407	1			1	
010501	1	1		1	
010506	0.8832976	0.8832976	0.8832976	0.8832976	
030101	0.98327266	0.98887417	1.00942302	1.00706076	
030102	0.83382473	0.87766196	0.82907526	0.8730007	
030103	0.80034636	0.90691784	0.76709506	0.91804757	
030203	1.35416667	1.35416667		1.35416667	
030204	0.98558187	0.98558187	0.98558187	0.98558187	
030301	1.35416667	1.35416667	1.35416667	1.35416667	
030302	1.05482832	1.20386829		1.11053032	
030303	1	1	1	1	
030304					
030305		0.93952968	0.93952968	0.93952968	
030306					
030307	0.93952968		0.93952968		
030308					
030309					
030310	0.93952968	0.93952968	0.93952968	0.93952968	
030311	0.93873227	1.16884861	1.45918192	0.90925381	1.01369863
030312	0.98558187	0.98558187	0.98558187	0.98558187	
030313	0.98558187	0.98558187	0.98558187	0.98558187	0.98558187
030314	1.22569358	1.33333333	1.33333333	1.33333333	1.23805752
030318	1	1	1	1	1
030319	0.98558187	0.98558187	0.98558187	0.98558187	
030320	0.98558187	0.98558187	0.98558187	0.98558187	
030323					
030325	0.98558187	0.98558187		0.98558187	
040101				0.79106041	
040102	0.5615966	0.79559518	0.79559518	0.79106041	

.....







040103						
040105	040103	0.5615966	0.79559518		0.79106041	
040201	040104				0.79106041	
040203	040105	0.5615966	0.79559518			
040206         1.35416667         1.35416667         1.35416667         1.35416667         1.35416667         1.35416667         1.35416667         1.35416667         1.06485207         1.076090779         0.076090779         1.076090779         0.07609079         1.07780079         1.07780079         1.07780079         0.076090779         1.07780079         1.07780079         1.077800	040201			1.35416667	1.35416667	
040207   1.06485207   1.06485207   1.06485207   1.06485207   040208   1.23173192	040203	1.35416667	1.35416667	1.35416667		
040208         1.23173192         1.23173192         1.23173192           040301         1.1         1.1         1.1         1.1           040401         1         1         1         1           040402         0.76090779         0.76090779         0.76090779           040403         1         1         1         1           040404         1         1         1         1           040405         1         1         1         1         1         1           040407         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         0         0         1         0         1         0         1         0         0         1         1         0         0         1<	040206	1.35416667	1.35416667	1.35416667	1.35416667	
040301         1.1         1.1         1.1         1.1           040305         1         1         1         1           040401         1         0.76090779         0.76090779         0.76090779           040403         1         1         1         1           040404         1         1         1         1           040405         1         1         1         1         1           040407         1         1         1         1         1         1         1         1         1         0         1         1         0         1         1         0         0         1         1         0         0         1         1         0         1         1         0         1         1         0         1         1         0         1         1         0         1         1         0         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         0         1         1         0         1         1         1         1	040207	1.06485207	1.06485207	1.06485207	1.06485207	
040305         1         1         1           040401         1         0.76090779         0.76090779           040403         1         1         1         1           040404         1         1         1         1         1           040405         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         0         1         1         0         404040         1         1         1         1         1         0         404040         1	040208			1.23173192	1.23173192	
040305         1         1         1           040401         1         0.76090779         0.76090779           040403         1         1         1         1           040404         1         1         1         1         1           040405         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         0         1         1         0         404040         1         1         1         1         1         0         404040         1	040301	1.1		1.1	1.1	
040401         1           040402         0.76090779           040403         1           040404         1           040405         1           040407         1           040408         1           040409         1           040410         1           040412         0           040414         1           040501         1           040502         1           040504         1           040505         1           040506         1           040507         1           040508         1           040509         1           040501         1           040502         1           040503         1           040504         1           040505         1           040507         1           040508         1           040510         1           040511         1           040521         1           040621         1           040605         1.04736076           040606         1           040607         <	-			1	1	
040402         0.76090779         0.76090779           040403         1         1         1           040404         1         1         1           040405         1         1         1           040408         1         1         1           040409         1         0.96322937         1         1           040410         1         1         1         1           040412         0         1         1         1           040412         0         1         1         1         1           040412         0         1	-	1				
040403         1         1         1           040404         1         1         1           040405         1         1         1           040407         1         1         1           040408         1         1         1           040409         1         0.96322937         1         1           040401         1         1         1         1           040412         0         0         0         0         1           040412         0         0         1			0.76090779			0.76090779
040404         1           040405         1           040407         1           040408         1           040409         1           040410         1           040412         1           040414         1           040501         1           040502         1           040504         1           040507         1           040508         1           040509         1           040510         1           040511         1           040512         1           040513         1           040521         1           040527         1           040601         1           040605         1.04736076           040606         1           040607         1           040608         1           040609         1           040601         1           040622         1           040623         1           040624         1.04736076					1	
040407         1         1         1           040408         1         1         1         1           040409         1         0.96322937         1         1         1         0 <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1</td>						1
040407         1         1           040408         1         0.96322937         1         1           040410         1         1         1         1           040412         0         0.96322937         1         1         1           040412         0         0.96322937         1         0         1         1         1         1         1         1         0         1         1         1         0         1						
040408         1         0.96322937         1         1           040410         1         1         1         1           040412         040414         1         1         1         1           040416         1         1         1         1         1         1         1         1         0         1         0         0         1         0         0         0         1         0         0         0         1         0         0         1         0         0         1         0         0         1         0         0         1         0         0         1         0         0         1         0         0         1         0         0         1         0         0         1         0         0         1         1         0         0         1         1         0         0         1         1         0         0         1         1         1         1         1         0         0         1         1         0         0         1         1         0         1         1         0         0         1         1         0         0         1	-			1		
040409         1         0.96322937         1         1           040410         1         1         1           040414         1         1         1           040501         1         1         1           040502         1         1         1           040504         1         1         1           040506         1         1         1           040507         1         1         1           040508         1         1         1           040509         1         1         1           040510         1         1         1           040511         1         1         1           040512         1         1         1           040512         1         1         1           040521         1         1         1           040601         1         1         1           040605         1.04736076         1         1           040606         1         1         1           040609         1         1         1           040609         1         1         1 <tr< td=""><td>-</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr<>	-					
040410         1         1           040412         1         1           040414         1         1           040501         1         1           040502         1         1           040504         1         1           040506         1         1           040507         1         1           040508         1         1           040509         1         1           040510         1         1           040511         1         1           040512         1         1           040515         1         1           040521         1         1           040621         1         1           040606         1         1           040607         1         1           040608         1         1           040611         1         1           040620         1.04736076         0           040621         1         0           040622         1         1           040623         1         1.04736076		1	0.96322937	1	1	_
040412         040414         1           040416         1         1         1           040501         1         1         1           040502         1         1         0           040504         1         1         0           040506         1         1         0           040507         1         1         0           040508         1         1         1           040509         1         1         0           040510         1         1         0           040511         1         1         0           040512         0         1         1           040515         0         1         1           040521         1         1         1           040601         1         1         1           040605         1.04736076         0         1           040606         1         1         1           040607         1         1         1           040608         1         1         0           040611         1         1         1           040620         1.04	-		0.000=2007			
040414         1         0         0         1         1         0         0         1         1         0         0         1         1         1         0         0         1         1         1         1         0         0         1         1         1         0         0         1         1         1         1         1         0         1         1         1         0         1 <td>-</td> <td>_</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>	-	_				
040416         1         1         1         1           040501         1         1         1         1           040502         1         1         0         1         0         0         1         0         0         0         1         0         0         0         0         0         1         0         0         0         0         1         0	-			1		
040501         1           040502         1           040504         1           040506         1           040507         1           040508         1           040509         1           040510         1           040511         1           040512         1           040515         1           040521         1           040527         1           040601         1           040605         1.04736076           040606         1           040607         1           040611         1           040629         1.04736076           040621         1           040622         1           040623         1           1.04736076	-	1	1	_	1	1
040502         1           040504         1           040506         1           040507         1           040508         1           040509         1           040510         1           040511         1           040512         0           040515         0           040521         1           040601         1           040605         1.04736076           040606         1           040607         1         1           040611         1         1           040620         1.04736076         0           040621         1         0           040622         1         0           040623         1         1           040624         1.04736076         0	-	_	_			_
040504         1           040506         1           040507         1           040508         1           040509         1           040510         1           040511         1           040512         0           040515         0           040521         1           040601         1           040605         1.04736076           040606         1           040607         1         1           040611         1         1           040629         1.04736076         1           040621         1         0           040622         1         0           040623         1         0           1.04736076         0         0						
040506         1           040507         1           040508         1           040509         1           040510         1           040511         1           040512         1           040515         1           040521         1           040601         1           040605         1.04736076           040606         1           040607         1           040608         1           040611         1           040620         1.04736076           040621         1           040622         1           040623         1           1.04736076	-					
040507       1         040508       1         040509       1         040510       1         040511       1         040512       1         040515       1         040521       1         040601       1         040605       1.04736076         040606       1         040607       1       1         040608       1         040611       1       1         040620       1.04736076         040621       1         040622       1         040623       1         1.04736076						
040508       1       1         040509       1       1         040510       1       1         040511       1       1         040512       1       1         040515       1       1         040521       1       1         040601       1       1         040605       1.04736076       1         040606       1       1         040607       1       1         040608       1       1         040611       1       1         040629       1.04736076       1         040621       1       1         040622       1       1         040623       1       1         040624       1.04736076       1						
040509       1         040510       1         040511       1         040512       1         040515       1         040521       1         040527       1         040601       1         040605       1.04736076         040606       1         040607       1         040608       1         040611       1         040620       1.04736076         040621       1         040622       1         040623       1         040624       1.04736076	-			1		
040510       1         040511       1         040512       1         040515       1         040521       1         040527       1         040601       1         040605       1.04736076         040606       1         040607       1       1         040608       1         040611       1       1         040629       1.04736076         040621       1         040622       1         040623       1         040624       1.04736076						
040511       1         040512       1         040515       1         040527       1         040601       1         040605       1.04736076         040606       1         040607       1         040608       1         040611       1         040620       1.04736076         040621       1         040623       1         040624       1.04736076						
040512       040515         040521       1         040527       1         040601       1         040605       1.04736076         040606       1         040607       1         040608       1         040611       1         040620       1.04736076         040621       1         040623       1         040624       1.04736076						
040515       1       1         040527       1       1         040601       1       1         040605       1.04736076         040606       1       1         040607       1       1         040608       1       1         040611       1       1         040629       1.04736076       1         040621       1       1         040622       1       1         040623       1       1         040624       1.04736076       1						
040521       1       1         040527       1       1         040601       1       1         040605       1.04736076         040606       1       1         040607       1       1         040608       1       1         040611       1       1         040619       1.04736076         040621       1         040622       1         040623       1         1.04736076						
040527       1       1         040601       1         040605       1.04736076         040606       1         040607       1       1         040608       1         040611       1       1         040619       1       1         040620       1.04736076       1         040621       1       1         040622       1       1         040623       1       1         040624       1.04736076       1			1		1	
040601       1         040605       1.04736076         040606       1         040607       1         040608       1         040611       1         040619       1         040620       1.04736076         040621       1         040622       1         040623       1         040624       1.04736076						
040605       1.04736076         040606       1         040607       1         040608       1         040611       1         040619       1         040620       1.04736076         040621       1         040622       1         040623       1         040624       1.04736076						
040606       1         040607       1         040608       1         040611       1         040619       1         040620       1.04736076         040621       1         040622       1         040623       1         040624       1.04736076					_	
040607       1       1         040608       1         040611       1       1         040619       1       1         040620       1.04736076       1         040621       1       1         040622       1       1         040623       1       1         1.04736076       1       1						
040608     1       040611     1       040619     1       040620     1.04736076       040621     1       040622     1       040623     1       1.04736076				1		
040611     1     1       040619     1     1       040620     1.04736076     1       040621     1     1       040622     1     1       040623     1     1       040624     1.04736076						
040619     1       040620     1.04736076       040621     1       040622     1       040623     1       1.04736076	-			1		
040620     1.04736076       040621     1       040622     1       040623     1       ••040624     1.04736076				<u> </u>	т	1
040621     1       040622     1       040623     1       1040624     1.04736076				1 04736076		
040622     1       040623     1       ••040624     1.04736076						
040623 1 040624 1.04736076						
1.04736076						
	Married INCOME. AND ADDRESS.			2.0 7730070	0.96596097	







040627			1		
050201				1	
050301	0	0		0	
050302				0	
050401				0.80790228	
050402				0.90043604	
050501				0.86655289	
050502				0.90284971	
050503				0.33633397	
050603				0.8832976	
060101				1.20709608	
060103				1.08941729	
060105				1.20709608	
060106				0.58678745	
060108				0.96817668	
060201				0.65788123	
060301				0.58427201	
060302				1.02842657	
060303				1.20709608	
060304				1.02296278	
060305				1.0998014	
060306				0.58096285	
060307				1.04722042	
060308				0.95097424	
060309				0.56436365	
060311				1	
060314				0.6330932	
060401				1	
060403				0.75318007	
060404				1.12166617	
060405				0.58962552	
060406				0.63708347	
060503					1.13999823
080801	0.0111837	0.32280251	0.19454949	0.39856029	
080802			1		
090201	0	0	0	0	0
090202	0.94032223	0.94005177	0.94039764	0.94015813	
090203	0.5615966	0.79559518	0.79559518	0.79106041	
090205	1.04736076	1.04736076	1.04736076	1.04736076	
090206	0	0	0	0	
090207	1	1	1	1	
090401				0.56850996	
090402				0.52898774	
090901	1.04736076	1.04736076	1.04736076	1.04736076	
091001				0.86659286	
091005	•				1.02750592





Association pour la surveillance et l'évaluation de l'atmosphère en Nord - Pas-de-Calais

55 place Rihour 59044 Lille Cedex Tél.: 03 59 08 37 30 Fax: 03 59 08 37 31

contact@atmo-npdc.fr www.atmo-npdc.fr ipagner informer